

ÉDITION 2017

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Rapport préalable au débat d'orientation budgétaire
sur la situation du territoire
en matière de développement durable

Préambule

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation du territoire en matière de développement durable.

Bien que la ville d'Arras ne soit pas soumise à cette obligation, j'ai souhaité depuis 2012 rendre compte au conseil municipal de l'avancée de notre « Projet de ville Durable » au travers de ce rapport qui met en lumière les actions engagées et les transformations mises en œuvre dans le fonctionnement et l'organisation de la collectivité. C'est ainsi une centaine d'actions qui sont inventoriées et analysées au titre des 5 finalités du Développement Durable.

Préfecture de Département, Ville centre d'une agglomération de plus de 100.000 habitants, Arras continue à montrer l'exemple en élaborant cette nouvelle édition de son Rapport Développement Durable. Celui-ci porte sur la période 2014-2017 qui aura été une période de grand changement pour la collectivité.

Toute collectivité se doit en effet de s'adapter à l'évolution de la société afin de faire face aux enjeux qui se dessinent. En choisissant d'anticiper les évolutions depuis la fin des années 90, la Ville d'Arras a souvent été une référence régionale, parfois même nationale dans ses initiatives.

Cela continuera dans les domaines qui sont aujourd'hui les siens. Ville moyenne historique, reconnue pour son dynamisme, son architecture et ses initiatives tant environnementales, éducatives, commerciales que culturelle, Arras rayonne et fait profiter tout un territoire.

Avec une Communauté Urbaine d'Arras qui s'apprête à devenir en 2018 l'un des premiers territoires en France signataire d'un *Contrat de Transition Écologique* avec l'État, concrétisant localement les engagements pris par la France dans le cadre de la COP 21, la Ville d'Arras dispose de nombreux atouts lui permettant d'être acteur et d'accompagner la mise en œuvre volontariste des politiques de responsabilité sociétale et environnementale imaginées pour le « Grand Arras ».

Frédéric LETURQUE

TABLE DES MATIERES

Préambule

I. Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable

1. Préambule et faits marquants de 2017
2. Intégration des notions de développement durable au sein des services
3. La gouvernance au cœur de l'action municipale

II. Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire arrageois = « Arras, ville éco citoyenne »

1. Arras, humaine et sûre

- 1-1. Permettre aux arrageois de bien vivre et bien vieillir dans la cité
 - a) Mise en place du numéro vert gratuit « Allo Mairie »
 - b) Faciliter l'accès à l'information et aux actes administratifs
 - c) Définition d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)
 - d) Installation du CCAS dans de nouveaux locaux
 - e) Participation des aînés aux activités de la ville
 - f) Repérage et accompagnement des situations de précarité
- 1-2. Poursuivre la maîtrise de la Tranquillité publique
 - a) Installation de radars pédagogiques
 - b) Une vaste zone 30 pour un cœur de ville apaisé
 - c) Renforcement de la vidéoprotection
 - d) Mise en place de bornes escamotables en voirie
- 1-3. Garantir une présence humaine sur l'espace public
 - a) Le développement de la Brigade VTT
 - b) La création de la Brigade Verte
- 1-4. Stimuler le bien vivre ensemble pour plus de cohésion sociale
 - a) Sécurisation dans et aux abords des écoles
 - b) Encadrement des permis piéton et vélo
- 1-5. Encourager les moments festifs entre les habitants
- 1-6. Lutter contre toutes les formes de solitude, d'isolement et d'exclusion
 - a) réseau MONALISA
 - b) Installation de balançoires adaptées aux jeunes handicapés
- 1-7. Fédérer le tissu associatif pour plus de solidarité
 - a) Installation d'un local associatif place Mère Térésa
 - b) Mise en place d'un animateur à l'écoute dans chaque quartier
- 1-8. Poursuivre les actions de prévention de santé publique

2. Arras, attentive et généreuse

- 2-1 La réussite éducative
- 2-2 Les ateliers périscolaires

- 2-3 Les solutions d'Accueil des jeunes enfants
- 2-4 Création d'un guichet unique « petite enfance »
- 2-5 Participation à la vie locale
 - a) Création d'un lieu d'information et d'échanges
 - b) Aménagement de locaux pour les Restos du Coeur
- 2-6 Une attention particulière pour les adolescents
 - c) Pass'Jeune
 - d) Pass'Etudiant
 - e) Chantiers éducatifs
 - f) Renouvellement du Conseil de jeunes
- 2-7 Encouragement des liens d'entraide
- 2-8 L'accès à l'emploi des jeunes
- 2-9 La collaboration avec les villes jumelées
 - a) En Europe
 - b) Dans le monde

3. Arras, belle et dynamique

- 3-1. Accentuer la présence des espaces verts dans la ville
 - a) Charte de l'arbre
 - b) Création de l'Espace Danièle Lamotte
 - c) Mise en valeur du patrimoine de la Citadelle
- 3-2. Rapprocher les arrageois de la nature
 - a) Zéro phyto
 - b) Les ruches de la Mairie
 - c) Inventaire des espèces invasives
- 3-3. Prendre soins de la ville, poursuivre son embellissement et sa rénovation
 - a) Lancement d'une application Smartphone
 - b) Mise en place d'opérations « grand nettoyage » régulières
 - c) Retrait des conteneurs de récupération aériens
 - d) Création d'une Régie de Quartier intercommunale
 - e) Opérations de sensibilisation à la propreté
- 3-4. Travailler au bon équilibre entre les modes de déplacement urbain pour une ville apaisée et respectueuse de son environnement
 - a) Fête du vélo
 - b) Opération « les boulevards sont à tous »
 - c) Un cœur de ville 100% piéton en été
 - d) Instauration d'un forfait à 1 € dans les parkings souterrains
- 3-5. Concerter les habitants sur tous les aménagements du cadre de vie
- 3-6. Optimiser les possibilités de stationnement en faveur du commerce de proximité
- 3-7. Encourager et adapter l'offre de transport en commun aux demandes et besoins des habitants

4. Arras, forte et ambitieuse

- 4-1. Le commerçant, un acteur incontournable de l'attractivité
- 4-2. Une stratégie au service du développement commercial
- 4-3. Veiller à l'équilibre commercial sur le territoire
- 4-4. Développer la Haute Performance Energétique
 - a) Point de vue réglementaire
 - b) Actions incitatives et accompagnement des porteurs de projets

- 4-5. Conduire un projet de renouvellement urbain multi-sites
 - a) Vigilance sur la bonne application des règles d'urbanisme
 - b) Actions incitatives et accompagnement des porteurs de projets
- 4-6. Engager la construction de nouveaux logements
- 4-7. Reconquête des logements vacants
- 4-8. Accompagnement de la nouvelle caserne de pompiers d'Arras
- 4-9. Lutter contre le changement climatique et économiser l'énergie
 - a) Soutien à l'électromobilité
 - b) Suivi de l'éclairage public
- 4-10. Une meilleure qualité de vie pour les habitants
 - a) Lancement d'un budget participatif
 - b) Mise en place de Conseils Citoyens dans les quartiers
 - c) Mise en place du Wi-Fi public gratuit
 - d) Déploiement du haut débit internet dans les quartiers ouest et sud
 - e) Obtention de 3 @ @ @ au label « Villes internet »

5. Arras, rayonnante et attractive

- 5-1. Arras, capitale régionale de la mémoire de la Grande Guerre
 - a) Actions pour le centenaire de la Grande Guerre
 - b) Préparation et organisation du 100^{ème} anniversaire de la Bataille d'Arras
- 5-2. Le Projet culturel de la Ville d'Arras
 - a) Rendre accessible et inciter la rencontre avec la diversité culturelle
 - b) Accompagner la création artistique et l'émergence de talents
 - c) Encourager la démocratisation culturelle
 - d) Affirmer le patrimoine comme ADN de la ville
 - e) Partager le dynamisme de nos équipements culturels
 - f) Conforter la richesse événementielle et festive
- 5-3. Soutenir la participation des habitants aux fêtes et évènements
- 5-4. Promouvoir et faciliter l'accès au sport
 - a) Mise en place d'un Projet de Développement Solidaire et d'un Programme Territorial Sportif
 - b) Création d'un Urban Trail à Arras

III. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des activités internes de la ville = « La Mairie écoresponsable »

1. Le bilan social de la collectivité

- 1-1. Les relations sociales : Une attention particulière au personnel
- 1-2. La lutte contre la précarité et la promotion de l'apprentissage
- 1-3. Gestion de la santé et de la sécurité des agents

2. Le patrimoine bâti

- 2-1. Les constructions neuves
 - a) Construction d'un nouveau Pôle éducatif au Val de Scarpe
 - b) Création des locaux de la Police municipale
 - c) Création du Pôle Culturel Saint Pierre
 - d) Réaménagement complet du Casino
 - e) Création de nouveaux locaux pour le CCAS
- 2-2 L'entretien et l'aménagement des bâtiments communaux

- a) Amélioration de l'accessibilité des bâtiments
 - b) Rénovation du patrimoine bâti et confort des usagers
 - c) Performance Energétique des bâtiments
 - d) Extension du Réseau de chaleur
- 2-3 La consommation d'eau et d'énergie du patrimoine communal
- a) Répartition des consommations énergétiques et des émissions de CO2
 - b) Répartition des coûts de l'énergie
 - c) Evolution des consommations énergétiques et des émissions de CO2
 - d) Evolution des consommations d'eau
 - e) Economies financières

3. Le parc municipal de véhicules

3-1. Vélos à assistance électrique

3-2 Voiture électriques

4. La politique d'achats responsables

5. Réduction des consommations et la gestion des déchets

5-1 La dématérialisation des actes administratifs

- a) Mise en place de Civil Net Finances (CIRIL)
- b) Mise en place de SESIN
- c) Mise en place de E-congés
- d) Etat-Civil
- e) Urbanisme, domaine public
- f) Gestion des subventions des associations MGDIS

5-2 La réduction des impressions papier

5-3 L'utilisation de papier recyclé

IV. Conclusion

V. Evaluation des diverses actions conduites

Tableau de synthèse

Cadre de référence national

Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement (28 février 2005)

Le Peuple français considérant

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; (...)

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ; (...)

Proclame

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Pour répondre aux enjeux précités de la Charte de l'environnement, le Ministère du développement durable a adopté un cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable. Il propose de regrouper ces ambitions en un petit nombre de **finalités essentielles en termes sociaux, environnementaux et économiques** et qui permettent une expression concrète des cohérences et des transversalités recherchées dans les projets :

- **la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**
- **la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**
- **les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables**
- **l'épanouissement de tous les êtres humains**
- **la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations.**

C'est donc au regard de ces cinq finalités du développement durable qu'ont été analysés les actions menées par la ville d'Arras et ses partenaires.

I. Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable

1. Préambule et faits marquants de l'année 2017

Tout comme les rapports DD précédents ce rapport reprend l'état de l'avancement de la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des politiques municipales.

L'année 2017 est symbolique. Année de mi-mandat, elle a également été le point d'orgue des commémorations de la Grande guerre en Artois, avec en avril le centenaire de la bataille d'Arras.

Préparé depuis plusieurs années par la Ville avec l'Office de Tourisme et différents partenaires, l'évènement a été marqué par de nombreuses cérémonies internationales et la venue de milliers de visiteurs du monde entier, qui ont pu ressentir lors de leur passage toute la richesse des possibilités touristiques et culturelles du territoire.

Tourisme, culture, environnement, sport, commerce, éducation au service des habitants, la ville d'Arras bouge avec sa population et prend aujourd'hui toute sa place au cœur de la région des Hauts de France.

2. Intégration des notions de Développement Durable au sein des services municipaux

Depuis 2014, du fait de la diminution des dotations d'état attribuées aux collectivités, ainsi que des nombreux départs en retraites de la génération des baby-boomers et enfin des transferts obligatoires de compétences vers l'intercommunalité (directions complètes ou partielles transférées avec matériel et personnel), la collectivité a dû procéder à des regroupements de services et redéfinir complètement son organisation.

Le personnel communal a ainsi souvent été affecté à de nouvelles missions et les notions de Développement Durable acquises ont été diffusées au sein des nouveaux services et des nouvelles directions. A ce titre, même si le Référent Développement Durable a été affecté depuis 2015 à d'autres missions (Veille territoriale puis Energie), la rédaction et la mise en forme de l'édition 2017 du Rapport DD lui a été à nouveau confiée, afin de profiter de l'expérience, du savoir-faire acquis et de la technicité spécifique nécessaire. A ce titre, il a sollicité et rencontré l'ensemble des services afin de recueillir et validé les éléments présentés dans ce document, sans oublier les échanges nécessaires à l'évaluation des actions engagées par la collectivité.

3. La gouvernance au cœur de l'action municipale

La gouvernance indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable induit la mise en œuvre des formes de démocratie participative complémentaire de la démocratie représentative.

La démocratie représentative a fait l'objet de nombreuses actions du projet de ville visant à améliorer la qualité du fonctionnement de l'organisation et l'accès à l'information réglementaire des élus et des habitants : fonctionnement du conseil municipal, qualité des rapports pour les délibérations, fonctionnement des commissions, relais de l'information réglementaire des autres institutions ou collectivités (Extension de la CUA, consultation sur l'exposition aux risques industriels....)

La démocratie participative implique la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs : citoyens, élus, acteurs de la sphère socio-économique
L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité qui vont dans le sens du bien commun.

L'action se décompose en trois niveaux :

- Une information compréhensible et accessible au plus grand nombre
- Une consultation renforcée pour recueillir les avis de tous les acteurs
- La concertation, pour améliorer et enrichir les projets.

Depuis 1995, le Maire d'Arras a initié un rendez-vous régulier (tous les 16 à 18 mois) avec les habitants de chacun des 18 quartiers (cf. rapport DD 2013). Ces réunions de quartiers ouvertes à tous, sont l'occasion à la fois de présenter une information et de prendre les avis et remarques des arrageois sur l'action municipale. Les réunions de quartier des années 2014-2016 ont été l'occasion d'une présentation pédagogique de la construction budgétaire de la ville.

En 2017, il a été décidé de passer des 18 réunions de quartier à 9 réunions en regroupant des quartiers (période 2017-2018). Le thème est la propreté (au sens large) de la ville et de son domaine public (comportements citoyens, déchets, ...). A cette occasion, afin de frapper les esprits, les services municipaux déposent devant la salle de réunion l'ensemble des déchets, encombrants et autres indésirables abandonnés dans le quartier et récupérés par les employés durant la semaine.

Les rencontres directes sont complétées par des rendez-vous spécifiques pour présenter aux riverains l'ensemble des projets d'aménagement du domaine public ou de nouvelles constructions publiques. Ces réunions publiques ont été l'occasion pour les riverains d'apporter leur avis sur chaque projet, tout particulièrement lorsque plusieurs variantes techniques sont proposées par les services municipaux (ex : Parc du Rietz Saint sauveur).

II. Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire arrageois = Arras, ville éco-citoyenne

1. Arras, humaine et sûre

1-1. Permettre aux Arrageois de bien vivre et bien vieillir dans la cité

a) Mise en place du numéro vert gratuit « Allo Mairie »

Le numéro de téléphone (0 805 0900 62) est accessible 7j/7 et 24h/24. C'est ainsi près de 300 appels qui sont traités mensuellement par les services municipaux. Ces appels peuvent concerner tous types de problèmes constatés par les habitants (nuisance visuelle ou olfactive d'un dépôt sur le domaine public, défaut d'éclairage, propreté, câbles électriques accessibles au public, assainissement ...). Tous ces appels sont centralisés et une réponse rapide adaptée est donnée aux riverains.

Les services municipaux sont par ailleurs 24h/24 et 7j/7 en alerte afin de faire face aux urgences qui se présenteraient sur le territoire. Pour cela, tout comme il existe des astreintes nocturnes, de weekend et de jours fériés (électricité, parkings, bâtiments ...), la ville a mis en place en 2016 une astreinte « encadrement » pour avoir une meilleure réactivité décisionnelle en cas de gros problème sur le territoire communal. Ainsi, simultanément, un élu, un directeur et un cadre de permanence sont responsables de la ville, afin de prendre rapidement des décisions et d'apporter une réponse adaptée en cas de besoin.

b) Faciliter l'accès à l'information et aux actes administratifs

Les services municipaux sont sollicités quotidiennement par les administrés afin d'obtenir les documents ou les informations qui leurs sont indispensables dans leurs vie de tous les jours. Afin de réduire les temps d'attente et d'obtention des documents, ou plus simplement de réduire les déplacements répétitifs en mairie pour des documents oubliés, la ville a mis en place une application sur Smartphone et a complètement revu son site internet www.arras.fr

Avec son Espace citoyens « ARRAS FAMILLE CITOYEN » le site permet de faire en ligne la plupart des demandes courantes et les démarches administratives :

- Demandes d'actes (naissances, mariages, décès)
- Demande de changement de prénom
- Demande de duplicata de livret de famille
- Pré-inscription sur liste électorale
- Recensement citoyen
- Demande de titres d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Etablissement du dossier de mariage ou de PACS (avec prise de rendez-vous en ligne)
- Attestation d'accueil
- Demande de changement d'adresse

c) Définition d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

L'accessibilité des bâtiments publics est une question qui est prise en compte par la ville d'Arras depuis de nombreuses années, avec des contraintes particulières imposées par les caractéristiques des monuments historiques nombreux sur le territoire communal.

Rendre accessibles les bâtiments publics aux personnes en situation de handicap est une priorité que s'est fixé la ville en 2015, tant elle est source de bien vivre ensemble et de respect des différences. Arras dispose à ce titre d'un comité consultatif du handicap, qui réunit les élus, différents services de la ville et les représentants d'associations. Chaque année y sont présentés les travaux réalisés et ceux à venir. Les projets y sont aussi débattus.

La ville, reconnue comme possédant « un patrimoine complexe », s'est engagée sur un échéancier d'aménagement et bénéficie à ce titre de trois périodes de trois ans afin d'exécuter son plan de travaux de mise en accessibilité (2016-2022).

Dans le cadre de la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville en 2016, les services ont étudié les diverses possibilités d'aménagement permettant l'accès au Beffroi et aux Boves (lieux touristiques). Devant l'impossibilité technique de mettre en accessibilité ces deux espaces, un consensus a été trouvé avec les représentants d'associations pour réaliser des visites virtuelles permettant de la sorte de profiter du panorama du haut du Beffroi et du monde souterrain des Boves.

d) Installation du CCAS dans des nouveaux locaux

Le CCAS d'Arras (Centre Communal d'Action Sociale) s'inscrit dans l'organisation de la ville. Il fait partie du département Cohésion et Solidarités qui regroupe aussi la direction de la cohésion territoriale et le service innovation sociale. Pour réaliser ses missions le CCAS s'appuie sur un effectif de 59 agents dont 35 agents participent au maintien à domicile. L'établissement bénéficie de l'accompagnement de certains services de la ville dans le cadre d'une mutualisation de services ressources (finances, ressources humaines, communication, juridique). La mutualisation permet de regrouper des moyens humains de la ville et du CCAS, et d'obtenir une meilleure efficacité des services et des économies.

La ville d'Arras a profité en 2015 du déménagement de services de l'Etat (Trésorerie) pour racheter le vieux bâtiment situé en centre-ville à proximité de la Mairie, dans le but de mettre à disposition, sous convention, des nouveaux locaux au CCAS.

Ainsi, après rénovation totale et aménagement de l'édifice (remise aux normes complètes de l'accessibilité, de l'isolation des bureaux et de l'accueil du public) la ville a pu offrir en 2016 aux arrageois et au personnel du CCAS, des locaux individualisés, plus accueillants et plus fonctionnels que ceux mis à disposition depuis de nombreuses années en Mairie.

Indépendamment des aides légales et facultatives (cf. rapport DD 2013), de nombreuses initiatives sont prises chaque année par le CCAS en matière de développement durable :

- 2014 : dans le cadre de l'opération Gros Pull (économie d'énergie) récupération de 200 pulls inutilisés mais en bon état auprès des agents municipaux afin de les remettre aux associations caritatives.

- 2015 : nouveau marché de liaison froide, privilégiant les produits locaux pour les repas portés aux aînés
- 2016 : nouveau contrat imposant des camions frigorifiques respectant les dernières normes écologiques pour le portage de repas
- 2017 : distribution de 5 ampoules basse consommation gratuites par foyer ou 25 ampoules pour 2 euros (9.000 ampoules distribuées).

e) Participation des aînés aux activités de la ville

La ville d'Arras compte 7.000 personnes de plus de 65 ans. Les aînés sont la mémoire d'une ville, mais ils sont également très vulnérables. La collectivité s'est fixé la priorité de prendre soin des personnes âgées. Vers 85 ans, 55% des femmes vivent seules. C'est le cas de 30% des hommes de 90 ans. Dans certains quartiers, la part des personnes âgées atteint 12% de la population. Les aînés ont ainsi une place importante dans la politique sociale qui est menée en partenariat avec le CCAS. Plus de 1200 aînés participent au repas de quartiers organisé par la collectivité et 3400 participent aux activités de la ville.

44181 repas sont livrés annuellement à domicile par la CCAS à des aînés isolés. Au 1^{er} janvier 2016, la tarification selon les ressources a été instaurée, permettant aux aînés à faibles revenus de bénéficier du service auquel certains commençaient à renoncer faute de moyens suffisants.

La Ville d'Arras est entrée dans le réseau francophone « Ville amie des Aînés » et souhaite obtenir le label comme une reconnaissance des nombreuses initiatives et actions d'accompagnement engagées.

f) Repérage et accompagnement des situations de précarité

En matière de précarité énergétique sur le territoire communal, la ville est l'interlocuteur privilégié de la CUA qui a lancé précédemment une étude afin d'éradiquer l'habitat indigne et de lutter contre la précarité énergétique (cf. Rapport DD 2013). Sur Arras, cette action passe par l'ensemble des services municipaux en contact avec les habitants. Ainsi la Police municipale devient de fait une police « sociale » en mettant en lien les personnes fragilisées avec le CCAS, si elle constate leurs besoins et leur isolement. De même la découverte de personnes dans un habitat dégradé entraîne des préconisations aux bailleurs par rappel de la réglementation et de la Loi (circuits électriques, chauffage, alimentation en eau). Les propriétaires sont ainsi incités à faire des travaux afin de contribuer à réduire l'habitat insalubre et la précarité énergétique sur le territoire communal. En ce qui concerne les personnes en errance sociale (sdf), les services municipaux font le lien avec les structures d'accueil afin de leur trouver des hébergements adaptés.

1-2. Poursuivre la maîtrise de la tranquillité Publique

La direction de la Police municipale s'est enrichie d'un nouveau service au 1^{er} janvier 2017. En effet, suite au transfert de la direction Voirie de la ville vers la Communauté urbaine, le service Veille territoriale (en charge de l'occupation et de la réglementation du domaine public qui est une compétence ville) a été rattaché à cette direction. Ainsi, dans le cadre des évolutions de l'organisation interne de la Ville d'Arras, la direction de la Tranquillité publique c'est transformé en **Département de**

la Tranquillité Publique et de la Réglementation urbaine, qui a rejoint de nouveaux locaux en septembre 2017.

a) Installation de radars pédagogiques

Parallèlement aux contrôles répressifs des excès de vitesse réalisés par les agents de la police municipale à l'aide de radars portatifs, tout un volet de sensibilisation a été mis en place par la collectivité. Elle s'est en effet dotée de radars pédagogiques. Ces derniers positionnés aux points sensibles indiquent aux véhicules les infractions de vitesse constatés et remercient par un signal lumineux les automobilistes respectueux des limites de vitesse. Si trop d'excès de vitesse sont toutefois constatés, le volet répressif de contravention est mis en place. L'utilisation des radars pédagogiques a été fort utile pour rappeler aux automobilistes, le respect de la vitesse limitée à 30kmh dans la zone 30 mise en place en centre-ville

b) Une vaste zone 30 pour un cœur de ville apaisé

En septembre 2016, la ville d'Arras a étendu la zone 30, déjà présente en hyper-centre, à l'ensemble du périmètre intra-boulevards. L'objectif était de tendre vers un meilleur partage de l'espace public, pour se déplacer de façon apaisée et souple, dans une ville agréable et moderne. En effet, le risque pour un piéton d'être tué dans une collision avec une voiture en fonction de la vitesse d'impact est de 90 % à 50 km/h, alors qu'il n'est que de 10 % à 30 km/h.

C'est l'accidentologie qui a été l'enjeu principal de cette initiative. Ainsi, de 2010 à 2014, 125 accidents corporels ont été déplorés : 7 tués (5 piétons, 1 en 2 roues motorisées, 1 cyclo), 75 blessés hospitalisés. 50 % de ces accidents ont eu lieu dans le périmètre intra-boulevards.

La zone 30 a permis de repousser la circulation de transit sur les boulevards (qui sont limités à 50Km/h), tout en laissant accéder au centre-ville les usagers qui en ont la nécessité. La zone 30 a permis de favoriser la circulation des piétons et des cyclistes tout en réduisant la vitesse des véhicules à 30 km/h. Depuis l'on peut se déplacer de façon apaisée, quel que soit le mode de déplacement et moins d'accidents ont été constatés.

Il est à noter que l'ensemble des rues en sens unique de la zone 30 (elles sont nombreuses en centre-ville) ont par ailleurs fait l'objet d'un passage en contre-sens cyclable clairement identifié par la signalisation verticale et horizontale. Depuis, les automobilistes ont pris l'habitude de croiser en sens inverse des cyclistes heureux de pouvoir se déplacer aisément en centre-ville.

c) Renforcement de la vidéo-protection.

Se déplacer dans une ville sécurisée est indispensable au bien-être de ses habitants. C'est la même sensation qui importe aux nombreux touristes découvrant principalement le centre-ville. Fin 2017, ce sont 152 caméras qui étaient installées sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Arras. Leur pilotage est centralisé au CSU (Centre de Supervision Urbain), qui a été déplacé dans de nouveaux locaux au sein du bâtiment de la Police municipale.

Les caméras filment en continu et automatiquement la circulation et les espaces urbains. Deux opérateurs prennent la main sur les caméras suivant les besoins spécifiques et les périodes de la journée. Les images collectées sont conservées 15 jours et peuvent être utilisées en cas de nécessité par l'autorité judiciaire qui en fait la demande. Elles permettent d'apporter des réponses en matière de résolution de faits mais aussi d'anticiper les infractions au travers de leur vocation première qui est avant tout dissuasive.

A cela se rajoute 2 caméras nomades. Autonomes, elles permettent de régler des problèmes d'incivilité dans des secteurs non couverts par les caméras fixes, ou sont utilisées pour renforcer la vidéo-protection lors des nombreux événements festifs qui se déroulent sur le territoire communal.

d) Mise en place de bornes escamotables en voirie

Dans le cadre de la piétonisation progressive de la Place des Héros et des nombreuses activités engagées sur la Grand Place adjacente (foire d'été, Festival du Cinéma, marché hebdomadaire, Fêtes d'Arras, Marché de Noël ...) la ville s'est engagée depuis 2014 dans la fermeture des voies d'accès à l'aide de bornes escamotables, pilotées à distance par les opérateurs du Centre de Supervision Urbain. Ceci permet de maintenir le passage des véhicules de livraison des commerçants tout en interdisant l'accès aux automobilistes. Ces bornes permettent également de renforcer la sécurité et ainsi d'apporter une réponse adaptée aux impératifs de sécurité qui sont imposés par le contexte national et international.

1-3. Garantir une présence humaine sur l'espace public

a) Développement de la Brigade VTT

Suite au test concluant effectué durant l'été 2013 d'une patrouille VTT avec 2 agents de la Police municipale (cf. rapport DD 2013), l'outil a été pérennisé en 2014 et développé pour atteindre 7 vélos qui sont aujourd'hui utilisés régulièrement par les 15 agents de la police municipale et de la brigade verte. Ce moyen de déplacement qui accélère la mobilité des patrouilles non motorisées sur le terrain, a par ailleurs l'avantage de créer de la proximité avec la population.

b) Création de la Brigade verte

Dans le cadre du Plan de Propreté lancé par la Ville d'Arras, une brigade verte de 6 agents est opérationnelle depuis le 1er février 2016. Ces agents sillonnent, chaque jour, les différents quartiers de la ville. Cette brigade verte a une dimension éducative (prévention et sensibilisation) mais également une dimension répressive « j'aime ma ville, je la respecte ».

1-4. Stimuler le bien vivre ensemble pour plus de cohésion sociale

a) Sécurisation dans et aux abords des écoles

Ce point a fait l'objet de mesures particulières de la part de la police municipale. Elle a effet répondu au cadre de l'état d'urgence appliqué suite aux menaces d'attentats.

Ainsi une surveillance particulière a été engagée aux abords des écoles avec la gestion du stationnement anarchique.

b) Encadrement des permis piéton et vélo

La police municipale a pris l'habitude d'intervenir en classe pendant les heures de cours pour former les élèves au permis vélo et au permis piéton. Cette démarche permet depuis 2014 de former chaque année 1.500 élèves. Parallèlement, l'action du service est étendue dans les collèges par la formation à l'attestation de sécurité routière (SSR).

1-5. Encourager les moments festifs entre habitants

Les trois centres sociaux de la ville d'Arras portent au sein de leur projet sociaux l'objectif de lutter contre s'isolement. Chaque fin d'année, les bénévoles et les agents organisent un réveillon dans une salle située de proximité en direction de 120 à 150 personnes.

Les repas sont préparés entre bénévoles et familles usagères des centres sociaux. Le cout approximatif de chaque projet de réveillon est de 2500 €. Le public est repéré entre les acteurs sociaux du territoire : centres sociaux, CAF, CCAS, conseil départemental. Ces moments conviviaux sont pour certains la seule occasion de sortir de l'isolement durant la période des fêtes de fin d'année

1-6. Lutter contre toutes les formes de solitude, d'isolement et d'exclusion

La police municipale joue un rôle primordial chaque année dans le repérage des personnes isolées (personnes âgées seules, familles monoparentales, errance sociale). A ce titre, la police municipale travaille en lien avec le CCAS afin de leur apporter un soutien particulier.

a) Réseau MONALISA

En 2016, afin de s'inscrire dans la lutte contre l'isolement des aînés, la ville a adhéré au réseau MONALISA. Celui-ci permet à des citoyens, des associations et des institutions de se mobiliser ensemble, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. La charte MONALISA assure la coopération et la mutualisation des forces et des expériences de ces acteurs variés. Le réseau MONALISA valorise les initiatives existantes et permet de développer de nouvelles équipes citoyennes sur le territoire, rassemblées au sein d'un réseau organisé. MONALISA favorise également la formation des bénévoles et l'accueil de Services Civiques. Le pilotage stratégique est assuré dans le cadre du Projet de solidarité Intergénérationnelle, et le pilotage opérationnel par le CCAS qui s'est pour sa part inscrit en 2017.

b) Installation de balançoires adaptées aux jeunes handicapés

La ville d'Arras a été interpellée en 2014 par l'Association « Marche avec Liam » sur le caractère non adapté des aires de jeux municipales pour les enfants polyhandicapés.

Considérant l'intérêt que porte la commune pour inciter la sociabilité, de faciliter l'intégration du public en situation de handicaps dans le cadre du « bien vivre

ensemble », particulièrement des enfants, et d'habituer le regard des familles sur les enfants en situation de handicap, plusieurs aires ont donc été complétées de balançoires adaptés pour ce public.

Ces portiques, équipés de « sièges baquets », ergonomiques, munis de ceintures-harnais amovibles, ont été installés notamment sur : le nouveau Parc Danièle Lamotte, le jardin du gouverneur, la base de loisirs des Grandes Prairies. D'autres parcs municipaux sont en projet (le Rietz-st-Sauveur, le jardin de Rosati...).

1-7. Fédérer le tissu associatif pour plus de solidarité

a) Installation Place Mère Teresa d'un local associatif partagé avec les habitants du quartier

La ville d'Arras a choisi de prendre en charge, avec trois bailleur sociaux de la résidence des Bonnettes, le loyer d'un local mis à disposition de l'association des Francas du Pas de Calais. Cette structure a pour mission de favoriser les liens sociaux et le pouvoir d'agir des habitants de ce quartier ainsi que de permettre l'appropriation de l'offre de service de proximité.

b) Mise en place d'un animateur à l'écoute des situations dans chaque quartier

A travers ses chargés d'astreinte (joignable 7j/7 et 24h/24), les animateurs gestion urbaine de proximité et l'application TellMyCity, ainsi que la présence de médiateurs (au sein des maisons du projet dans les quartiers en renouvellement urbain), la ville d'Arras est à l'écoute de ces administrés, quel que soit leur âge et le mode de communication qu'ils préfèrent.

1-8. Poursuivre les actions de prévention de santé publique

Dans un contexte de difficultés sociales avéré, la ville d'Arras a constaté que de nombreux ménages ne peuvent aujourd'hui bénéficier d'une couverture mutuelle en raison des tarifs élevés de contrats individuels de complémentaire santé. Ainsi beaucoup renoncent à leur couverture santé pour raisons financières.

Au terme d'un appel à concurrence la Ville et le CCAS ont choisi la mise en place d'une mutuelle communale solidaire proposant une couverture santé à tarifs négociés pour les arrageois. Cette solution permet de veiller à ce que chacun puisse accéder aux soins, d'offrir une offre de soins de qualité et de proximité. Elle permet surtout aux arrageois non éligibles à un contrat groupe de gagner en pouvoir d'achat.

2. Arras, attentive et généreuse

2-1. La réussite éducative

La municipalité s'est engagée à poursuivre ses actions pour la réussite éducative afin de diviser par 2 le nombre d'enfants qui ne maîtrise pas les savoirs de base (lire, écrire, compter) à l'entrée au collège.

Pour cela ses services ont élaboré un Projet Educatif Territorial avec la mobilisation de tous les acteurs. A ce titre un accompagnement des enfants en situation de décrochage scolaire dans toutes les écoles arrageoises a été engagé.

La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire est une priorité qui mobilise tous les membres de la communauté éducative. Quelles que soient les raisons de décrochage ou d'absentéisme, l'institution scolaire, avec le concours de ses partenaires, met en œuvre tous les moyens pédagogiques, éducatifs et de soutien des parents à sa disposition pour favoriser le retour de l'assiduité de l'élève.

Si les établissements scolaires assument en premier lieu la prévention, le repérage et le traitement des absences des élèves, le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles de la Ville d'Arras (C.D.D.F.) concourt à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ainsi qu'à la prévention de la violence scolaire.

Cette dynamique partenariale constitue un levier indispensable à la lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaire. Par ailleurs, afin de lutter contre l'illettrisme, un guide à l'usage des professionnels a été créé.

70 accompagnements ont été réalisés en 2017 et suivi de re-scolarisation, de réinsertion ou de formation.

2-2. Les ateliers périscolaires

La Ville a choisi de pouvoir offrir à chaque enfant la possibilité de s'inscrire dans des ateliers périscolaires. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous les enfants des écoles élémentaires (CP, CE1, CE2, CM1, CM2) et à ceux des moyennes et grandes sections en maternelle.

Quatre ateliers sont proposés aux enfants : Sport / Eveil corporel ; Sciences et Découvertes ; Art et culture ; Langues.

Ils sont encadrés et animés par des intervenants qualifiés et diplômés, placés sous la responsabilité du Directeur du service Education de la ville. La participation des enfants aux activités périscolaires n'est pas obligatoire (mais conseillée, pour favoriser la découverte, l'éveil et la curiosité).

En 2017, près de 1700 enfants étaient inscrits dans les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

2-3. Les solutions d'accueil des jeunes enfants

La ville a procédé au renforcement des solutions de garde d'enfant au travers des relais Assistantes Maternelles (RAM), des Crèches et des halte-garderies.

Chaque crèche familiale d'une capacité de 60 enfants est constituée d'une vingtaine d'assistantes maternelles agréées, encadrées par une équipe pluridisciplinaire (puéricultrices, éducatrice de jeunes enfants). Un pédiatre assure le suivi mensuel de chaque enfant.

Les assistantes maternelles réparties sur la ville accueillent de façon régulière à leur domicile un ou plusieurs enfants. Accompagnés de leur assistante maternelle les enfants assistent à des activités hebdomadaires dirigées par l'éducatrice de jeunes enfants ou des intervenants extérieurs (musicien, conteur...).

Un pédiatre référent assure deux fois par semaine des consultations au sein de la crèche et se rend une fois par an au domicile de chaque assistante maternelle. Les parents ne sont pas les employeurs de l'assistante maternelle, qui est salariée de la Ville.

2-4. Création d'un guichet unique « petite enfance »

Dans le cadre de sa politique familiale, la ville d'Arras s'est engagée en janvier 2015 à créer un **guichet unique**. Ce guichet a pour objectif de faciliter les démarches et le parcours des familles pour les inscriptions en crèches et multi-accueils.

Ce projet vise à améliorer l'information, adapter les services aux besoins et à favoriser l'accessibilité des services à tous les arrageois.

A partir d'un seul dossier d'inscription, les familles peuvent s'inscrire en une seule fois dans plusieurs établissements d'accueils du jeune enfant.

Outre cette question pratique pour les familles, cette organisation vise à préciser et à répondre au plus près des besoins des familles et donc à élargir l'offre au plus grand nombre; mais a également vocation à mieux répartir les places sur le territoire en luttant contre les stratégies d'évitement et en favorisant la mixité sociale.

Par ailleurs, un espace web sécurisé et personnalisé « Arras famille » plus convivial et pratique d'utilisation a été mis en place. Il permet de s'inscrire à l'école, réserver la cantine, payer en ligne ...

2-5. Participation à la vie locale

a) Création d'un lieu d'information et d'échanges

Début 2014, la ville a ouvert **le Kiosque**, service d'information à destination des familles, des professionnels et des jeunes de moins de 16 ans.

Animé par des professionnels de l'enfance et de la famille, le kiosque renseigne, oriente et accompagne les parents vers l'offre ou le professionnel qui correspond à leur besoin :

- Une place en crèche, une assistante maternelle,
- Un accompagnement sur les questions de santé, d'éducation ou d'handicap,
- Un lieu d'échanges et de rencontres entre parents,
- De la documentation sur l'enfant et la famille,
- Des sorties, des spectacles ou des loisirs,
- Une activité culturelle ou sportive.

Pour les jeunes de moins de 16 ans, le kiosque donne les possibilités de sorties, de loisirs, d'activités sportives et répond aux questions concernant les adolescents (santé, école, droit...). Pour les professionnels, il met à disposition les brochures utiles à leur activité.

b) Aménagement de locaux pour les Restos du Cœurs

En 2014, la ville a décidé de mettre à disposition de cette association nationale, un local à proximité de la Place Verlaine. Cet espace leur a depuis permis de délivrer aux plus démunis, nourriture et produits de première nécessité, dans un cadre sécurisé. En 2017, 1500 familles ont bénéficié de l'aide de cette structure.

2-6. Une attention particulière pour les adolescents

a) Pass'jeune

En lançant le Pass'Jeune, la ville a facilité l'accès aux loisirs et à la culture des jeunes de 11 à 17 ans sur son territoire. Ainsi avec une tarification préférentielle et négociée auprès des partenaires, les jeunes adolescents peuvent prétendre plus facilement aux loisirs, à la culture et au sport.

1233 jeunes ont bénéficié de l'offre proposée par la ville d'Arras depuis 2015.

b) Pass'Etudiant

Tout comme pour le Pass'jeune, les objectifs du Pass'étudiant sont de permettre l'accès à différentes offres de services et de prestations de la ville pouvant contribuer à son intégration sociale, culturelle, de loisirs, de mobilité, l'accès à différents sports et biens.

Ce Pass s'adresse à toute personne, ou apprenti, de 17 à 30 ans étudiant dans un établissement arrageois, ainsi qu'aux arrageois âgé de 17 à 30 ans, apprenti ou en étude post-bac.

Les enjeux du Pass étudiant se déclinent selon quatre volets :

- Favoriser la mobilité via un dispositif Atrébike repensé : proposition de prise en charge de 50% du coût d'un vélo recyclé en partenariat avec le SMAV.
- Obtenir des réductions chez certains commerçants (accès aux loisirs, à des biens de nécessité, de la vie quotidienne)
- Favoriser l'accès à prix réduit aux équipements sportifs
- Faciliter l'accès aux équipements culturels de la ville et l'accès aux arts contemporains et de la scène ...

c) Chantiers éducatifs

Au travers des chantiers éducatifs, de la création du Salon du Lycéen et de la formation continue, la municipalité favorise l'insertion professionnelle des jeunes

Ainsi, en 2017 la ville a réalisé plus de 25 chantiers tout au long de l'année avec des jeunes filles et garçons issus des quartiers. A ce titre, 66 jeunes âgés de 11 à 25 ans ont participé durant les vacances scolaires ou les mercredis après-midi à ces chantiers. Quelques exemples : Arras on the Beach, la chasse à l'œuf, la fresque de l'école Anatole France, la façade de la CASA Jean Jaurès....

Dans le cadre du partenariat mis en place sur le dispositif « Chantiers jeunes bénévoles », le club de prévention la vie active a accueilli 59 jeunes âgés de 11 à 17 ans issus des quartiers ouest et sud.

14 chantiers peinture (fresque Pierre Curie) et espaces verts en lien avec le service Gestion urbaine de proximité ont été réalisés durant l'année.

d) Renouveaulement du Conseil des jeunes

La création par la ville du Conseil des jeunes, a depuis son origine pour but de leur permettre de participer à la vie sociale et civique.

Participer au Conseil des jeunes, c'est :

- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté de l'enfant en lui permettant de vivre une aventure civique en menant des actions concrètes pour les autres.
- Institutionnaliser la place des jeunes dans la cité.
- Permettre aux jeunes élus d'être consulté, par leurs aînés : les conseillers "Adultes" sur des projets les concernant.
- Donner un "Droit de parole" aux jeunes et aux enfants.
- Donner à la jeunesse arrageoise, par le biais d'une représentation la plus démocratique possible, le cadre idéal, pour qu'ils puissent s'exprimer, émettre des avis, être écoutés, faire des propositions.

2-7. Encouragement des liens d'entraide

Projet ambitieux né dans la tête d'un membre du Conseil des Jeunes, la création de la MICA (Maison de l'Initiative Citoyenne Arrageoise) a ouvert en 2016 un lieu où les habitants, en particulier les jeunes, peuvent développer des projets autour de la citoyenneté.

En un an, la MICA est devenue une véritable passerelle vers une citoyenneté active, et ce grâce à la réalisation de projets en lien avec le Conseil des jeunes et le tissu associatif.

Avec 4500 visites d'habitants, les 30 projets réalisés (encadrés par 2 animateurs et un responsable) ont été appréciés et reconnus. A tel point que la MICA, dès sa première année, a été plébiscitée au niveau national, avec le prix ANACEJ des jeunes citoyens et le label décerné par le collectif Rue de l'Avenir.

De son côté, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a également valorisé l'engagement des jeunes avec les prix « Citoyenneté » et « Agir au local » aux Trophées de la jeunesse 2016.

2-8. L'accès à l'emploi des jeunes

Mise en place du dispositif « Un par un, des Parrains » depuis décembre 2016. Une quarantaine d'agents de la Ville d'Arras accompagnent des demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Cette action de parrainage, imaginée par la collectivité, a pour but de tisser du lien entre les institutions et les habitants en mettant les compétences sociales et humaines des agents de la collectivité au service des demandeurs d'emploi.

Tous les services de la mairie sont représentés : ressources Humaines, Finances, informatique, Communication, Services techniques ou encore police Municipale, politiques publiques culturelles ou sociales. Le but est de coller au mieux aux différents profils des filleuls.

La durée d'accompagnement est comprise entre 3 et 9 mois, à raison d'une rencontre tous les 4 à 6 semaines. Dans ce laps de temps, la mission de l'agent de la ville est de mettre son expérience et son réseau au service de son filleul. Comment adapter un CV ? Quelles qualités faut-il mettre en avant ? comment faire pour sortir du lot ?

La finalité de cette action est bien évidemment une reprise d'emploi pour le filleul mais l'objectif est aussi de permettre de redonner confiance.

2-9. La collaboration avec les villes jumelées, la solidarité internationale et l'aide au développement

Depuis 25 ans la ville d'Arras est jumelée avec des villes européennes (Ipswich en Grande-Bretagne, Herten en Allemagne, Oudenaarde en Belgique, Déva en Roumanie). Des échanges réguliers sont organisés entre ces collectivités, elles même possédant d'autres villes jumelées, le tout constituant un réseau de jumelage très important pour les échanges de savoir-faire (cf. Rapport DD 2013).

a) En Europe

Le jumelage avec la ville de Herten est l'occasion depuis 2011, de faire profiter les villes d'Arras et de Herten d'une démarche engageant la collectivité vers des actions en faveur du climat.

Après **Les Rencontres Climat d'Arras** qui se sont tenu en 2013 dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée commémorant la réconciliation entre la France et l'Allemagne et visant le développement de coopération entre les deux pays sur les volets de la transition énergétique (cf. Rapport DD2013), une nouvelle fenêtre de collaboration et d'échange avec notre ville jumelée allemande a permis annuellement à plusieurs délégations arrageoises de se déplacer dans la Ruhr entre 2014 et 2017.

En 2017, à l'occasion de la COP 23 qui se tenait à Bonn, le réseau des villes de la Ruhr (auquel appartient la Ville de Herten) s'est réuni à Essen (European Green capital 2017) du 6 au 8 novembre pour la **TWINS Conference Ruhr - Cities in Climate Change**. Les villes allemandes ayant des villes jumelées, les ont invités afin de faire profiter le réseau des partenariats et des échanges en cours. Le responsable Energie de la Ville d'Arras a donc pu participer durant 3 jours à l'événement, présentant en anglais le récent Contrat de performance énergétique lancé par la ville ou le partenariat existant entre Arras et Herten durant le tour de table des 150 participants. Les ateliers de travail sur différents volets concernant l'évolution du climat des villes (infrastructures bleue et verte, ville intelligentes et participation, mobilité soutenable, énergie renouvelable, économie circulaire et industrie soutenable, bâtiments écologiques, finance et approvisionnements soutenables) ont fait l'objet d'un bilan/contribution transmis à un représentant des nations Unies pour le climat, pour intégration des propositions dans les négociations de la COP 23 à Bonn. Ce déplacement a également été l'occasion de renforcer des liens avec l'association allemande de jumelage Herten-Arras.

b) Dans le Monde

Après avoir ouvert en 2011 une nouvelle fenêtre sur le monde en choisissant de tisser un partenariat solidaire et durable avec la ville de Limonade, collectivité de taille similaire en Haïti et l'envoi en service civique d'une étudiante de l'Université d'Artois (cf. Rapport DD 2013), la Ville d'Arras a poursuivi ses échanges avec l'envoi de 2 autres étudiants afin d'accompagner le développement de cette collectivité, en apportant une technicité et une expérience spécifique.

Ainsi, la mission engagée a pour but d'évaluer les besoins techniques et scientifiques nécessaires au développement de ce territoire des grandes Antilles.

Pour le 4^{ème} échange, après 3 ambassadeurs arrageois envoyés en Haïti, c'est cette fois un étudiant Haïtien qui est venu à Arras fin novembre 2016 pour 6 mois. Il a pu découvrir l'organisation de la collectivité française et prendre des idées susceptibles d'être mise en place en Haïti. Il aura également eu l'opportunité de présenter son pays et sa culture française en intervenant dans les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à de nombreux élèves arrageois qui ne connaissaient pas ce territoire. De retour en Haïti, il encourage désormais des projets sociaux et culturels chez les jeunes de Limonade, semblables à ce qui se fait à la MICA (Maison de l'Initiative et de la Citoyenneté d'Arras).

Il est à noter le déplacement à Limonade fin 2017 de la 1^{ère} Adjointe au Maire d'Arras (à l'origine du partenariat de 2011), à l'occasion des « Secondes Assises franco-haïtiennes », où elle est intervenue à la tribune sur le volet jeunesse. En charge des relations internationales et de la Coopération décentralisée, l'élue arrageoise est membre du groupe « Haïti » de Citées Unies France (CUF) association engagée dans la coopération avec divers pays. De par son travail, Arras est aujourd'hui reconnu comme une ville qui suit et soutient la reconstruction de l'île.

Cette visite a permis de voir l'évolution du territoire en 6 ans et la contribution d'Arras au développement de la ville de Limonade. Ainsi, la coopération engagée depuis 2011 a permis de former des techniciens et des fonctionnaires pour gérer la ville. Une Université s'est également installée. Tout comme à Arras, la collectivité haïtienne a aujourd'hui l'ambition de se moderniser en avançant avec ses jeunes.

3. Arras, belle et dynamique

3-1. Accentuer la présence des espaces verts dans la ville

a) Charte de l'arbre

En février 2017, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la mise en place d'une « Charte de l'arbre urbain ». Cet engagement de la ville pour protéger et développer son patrimoine arborifère est destiné à faire d'Arras une ville où l'arbre a toute sa place, à la fois pour apaiser les agressions de la vie urbaine et amener à son environnement la sérénité de la verdure.

Ville urbaine à la campagne, Arras possède plus de 5.000 arbres de plus d'une centaine d'espèces différentes (cf. rapport 2013). Toutefois, avoir des arbres c'est y prêter une attention particulière, les soigner, les traiter et parfois renouveler le parc quand leur fin de vie se fait sentir. Ainsi des arbres devenus dangereux (vieillesse ou maladie) sont remplacés par de nouvelles essences dont le choix a aussi été effectué dans le but qu'elles contribuent, par leur harmonie, à l'esthétisme du cadre de vie urbain.

Arras a par ailleurs conservé pour la seconde fois consécutive, le label des Villes Fleuries 4 * pour la période 2014-2017 et son ambition est de créer de véritables poumons verts partout où cela est possible sur le territoire communal.

b) Création de l'espace Danièle Lamotte

En 2015, la ville a décidé de créer un nouveau parc urbain sur la commune avec mise en place d'espaces ludiques. Pour cela elle a procédé à l'aménagement d'un ancien terrain de football inutilisé situé entre les Bonnettes et la résidence Saint Pol.

Inauguré au printemps 2016, la mise en service de ce nouveau parc urbain a constitué la dernière opération du projet de renouvellement urbain de la résidence Saint Pol engagé en 2005.

Ce parc a pour fonction de constituer un espace qui favorise le mélange des familles de ces quartiers à travers des espaces ludiques, des équipements extérieurs dédiés à l'activité physique ou des jardins d'agrément pour la flânerie. Le maillage de ses cheminements piétons permet l'accès par différents sous quartiers et favorise les déplacements en mode doux des familles en direction des équipements publics et privés rassemblés résidence Saint Pol et au sein du quartier des Bonnettes.

c) Mise en valeur patrimoniale de la Citadelle par la CUA

La Citadelle d'Arras, le bois du polygone, le terrain du Gouverneur et la caserne Schramm ont été démilitarisés et cédés en 2010 à la Communauté Urbaine d'Arras.

Il est à noter que la Citadelle d'Arras fait partie des douze sites majeurs de Vauban inscrits par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.

La reconversion des 72 hectares de la Citadelle et de sites annexes a été engagée dès 2011 à la faveur d'un programme destiné à transformer ces anciens sites militaires en véritables quartiers d'Arras, en lieux de vie et de culture dotés d'une mixité de fonctions (bureaux, logements, commerces, activités de loisirs, services de proximité).

Entre 2014 et 2017, cette reconversion ambitieuse d'une partie du territoire communal, a tiré parti des atouts de la Citadelle, située au cœur de l'agglomération, afin de donner un équilibre durable à ce nouveau quartier cousu avec le reste de la Ville par ces belles perspectives paysagères. En effet, le site dispose de réels atouts pour y développer les valeurs fortes du territoire partagées par la ville : exigence environnementale, attractivité touristique (patrimoniale, culturelle et artistique), dynamisme tertiaire, vocation résidentielle. Fin 2017, la quasi-totalité des bâtiments ont été réinvestis.

Une attention particulière a été accordée à l'entretien durable des espaces boisés, où des aménagements ont été réalisés tout en préservant la faune et la flore. De même, les accès, les douves et la contrescarpe, où des moutons paissent, ont été réaménagés dans l'esprit originel pour mieux mettre en valeur la « plus-value » paysagère du site et mieux relier ce quartier au reste de la Ville.

3-2. Rapprocher les Arrageois de la nature

En complément de la réutilisation des déchets verts par compostage, des fauchages tardifs favorables à la faune et la flore, du paillage des plantations afin de limiter l'entretien et le désherbage des massifs, de la Protection Biologique Intégrée permettant de proscrire l'usage des pesticides dans les serres municipales (cf. Rapport DD 2012), les services municipaux ont poursuivi leurs efforts depuis 2014.

Notamment, la ville a poursuivi la réduction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et surtout pour l'entretien des 135 km de voiries. Pour ce faire, la désherbeuse à eau chaude précédemment acquise a été fortement utilisée.

a) Zéro phyto

En 2016 la ville d'Arras a définitivement banni l'utilisation de pesticides et d'herbicides en supprimant totalement l'usage des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et des voiries. Ceci a naturellement entraîné de ci de là l'apparition « d'herbes folles » et de « mauvaises herbes » dans les quartiers de la ville.

En accompagnant l'initiative avec une action de sensibilisation sur la biodiversité en ville « Arras : zéro phyto » (plaquette, affiche), la Ville d'Arras a encore une fois été précurseur en anticipant l'interdiction définitive de l'usage des pesticides par les collectivités territoriales fixée en 2017. Ainsi, depuis 2016, les plantes adventices recolonisent de ci de là les caniveaux, les pieds d'arbres d'alignement ainsi que les joints entre les pavés de la Grand Place.

Parallèlement à cette action visant la santé de sa population, le développement de la biodiversité communale et de la restauration des équilibres écologiques au sein du territoire essentiellement urbain se concentre sur des opérations expérimentales et de sensibilisation.

b) Les ruches de la mairie

Depuis 2009, deux ruches avaient été disposées sur la toiture terrasse de la Mairie avec la participation d'un apiculteur local (cf. Rapport DD 2012). Ce partenariat est

resté longtemps confidentiel, peu d'agents municipaux et d'arrageois étant au courant de la présence de ruches au niveau de la Mairie. L'essaimage de mai 2014, impressionnant par son ampleur (70.000 abeilles recueillies en 2 essaims) a été l'occasion d'informer et de sensibiliser les agents et les arrageois à l'apiculture. En complément des articles dans la presse locale parus dans les jours suivants, le Référent Développement Durable a envoyé à l'ensemble des agents quelques photographies de l'opération de récupération des deux essaims qui s'étaient installés devant l'entrée de la mairie. Un article présentant la démarche a par ailleurs présenté les ruches de la mairie dans la revue municipale « ArrasActu » du mois de juin 2014.

Depuis 2015, 2 nouvelles ruches ont été ajoutées sur le toit de la mairie en complément des 2 précédentes. Il est à noter que le miel « toutes fleurs » produit à Arras par le même apiculteur professionnel (Mairie, Cité Nature et Citadelle) s'est classé 2 années de suite (2016 et 2017) parmi les finalistes du concours national mis en place à l'occasion de la Foire Agricole de Paris.

c) Inventaire des espèces exotiques invasives

Parallèlement aux actions engagées pour la préservation de la biodiversité en ville, quelques agents, au sein des services municipaux, ont engagé un inventaire des espèces végétales invasives dont certaines sont installées ponctuellement sur le territoire communal. Ces espèces exotiques, non européennes, ont tendance à envahir les espaces délaissés. Parfois toxiques, irritantes ou simplement envahissantes, ces végétaux généralement échappés de jardins sont dangereux pour la biodiversité locale. Leur destruction sur le domaine public communal est une priorité que s'est fixé la municipalité afin de préserver la flore et la faune locale.

3-3. Prendre soin de la ville, poursuivre son embellissement et sa rénovation

a) Lancement d'une application Smartphone

L'application **TellMyCity®** lancée en 2016 permet à tout usager du domaine public de signaler un problème, suggérer une idée ou féliciter une initiative. Ces informations sont ensuite automatiquement fléchées vers les bons services municipaux tout en garantissant un retour vers le citoyen sur l'état de sa demande.

L'utilisateur peut joindre une photo prise sur place du problème constaté, qui est par ailleurs géolocalisé en plus des informations données par l'utilisateur. Les arrageois deviennent eux même le prolongement des agents de la ville contribuant à une meilleure réactivité des services.

b) Mise en place d'opérations « grand nettoyage » régulières

Après les grosses opérations initiées dans les quartiers (cf. Rapport DD 2013), ces opérations sont toujours organisées par les services municipaux avec la participation des habitants et des plus jeunes afin de les sensibiliser à la propreté et aux gestes respectueux dans leur quartier.

c) Retrait des conteneurs de récupération aériens

Les derniers conteneurs aériens de récupération des produits recyclables (verre, emballages carton et contenants plastiques) ont été remplacés par des conteneurs enterrés afin de réduire les nuisances sonores et olfactives des anciens dépôts.

Chaque installation d'un PAV enterré (Point d'Apport Volontaire) fait l'objet d'une concertation avec les riverains afin de trouver l'emplacement le plus pertinent. Ainsi, dans le cadre de la création du Pôle Culturel Saint Pierre dans le quartier Saint Géry, le point d'apport volontaire aérien situé initialement à l'entrée du bâtiment (derrière l'église) a été retiré. Le nouveau PAV enterré a été déplacé d'une rue afin de permettre l'installation en limite du quartier médiéval (rues très étroites) facilitant le ramassage par les véhicules spécialisés du SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation).

d) Création d'une Régie de Quartier intercommunale

Fin 2016, la ville s'est associée avec les communes voisines (Saint Nicolas les Arras, Beaurains et Achicourt) afin de mettre en place cette structure, qui a reçu l'agrément de la Direction de l'Emploi. Une association s'est créée et a depuis permis la création de 7 postes en insertion. Cette structure intercommunale vise la promotion d'initiatives de Développement Durable (économie et développement local) en contribuant à tisser et développer les liens sociaux dans les quartiers. Elle a également pour mission de favoriser la citoyenneté par la participation à la vie dans les quartiers, en créant des activités, marchandes et non marchandes, supports d'emploi et favorisant le parcours d'insertion des habitants les plus en difficulté.

e) Opérations de sensibilisation à la propreté

En 2016, la ville a lancé deux actions préventives et de sensibilisation en distribuant aux maîtres promenant leur chien ainsi qu'aux fumeurs, respectivement des distributeurs de sacs à déjections canines (en forme d'os coloré), et des cendriers métalliques (en forme de boîtes de cachous). Ces deux initiatives, qui avaient pour but de rappeler les bons gestes permettant de garder la ville propre, ont été suivies en 2017 de contrôle des propriétaires de chien et des fumeurs par les agents de la Brigade verte nouvellement créée.

3-4. Travailler au bon équilibre entre les modes de déplacement urbain pour une ville apaisée et respectueuse de son environnement

a) Fête du vélo

Depuis 2014, pour chaque nouvelle édition nationale de la fête du vélo, la manifestation organisée à Arras par l'antenne arrageoise de l'ADAV (Association Droit au Vélo), reçoit un soutien logistique des services municipaux. Ainsi, tables, chaises, grilles caddies, branchements électriques sont mis à disposition pour les stands disposés sur la place du Théâtre, tandis que des MUPI (mobilier Urbain pour l'Information) ont relayé l'évènement au sein de la ville.

Vente de vélos d'occasion, essai de vélos à assistance électrique, déplacement en vélo en groupe dans les rues de la ville, activités pour les enfants, ponctuent cette journée de redécouverte du vélo en ville.

b) Opération « les boulevards sont à tous »

Initiée en 2014, à l'occasion de la Semaine de la Mobilité, conjointement par les services de la Politique de la ville, des Sports, du Domaine public et de la Jeunesse, l'opération a eu un réel succès auprès des arrageois, heureux de pouvoir librement rouler à vélo sur les boulevards.

Depuis chaque année, l'opération qui consiste à envahir en toute sécurité en 2 roues (et autres moyens de locomotion sans moteur), les boulevards périphériques du centre-ville est renouvelée 3 fois par an (mars, juin et septembre)

Après un départ groupé depuis la Place des Héros et encadrés par la Police municipale, des dizaines de vélos, rollers, poussettes, tricycles des enfants, skate board, trottinettes ... prennent possession pendant quelques heures des boulevards urbains réservés habituellement aux voitures.

c) Un Cœur de ville 100% piéton en été

Progressivement, années après années le centre-ville d'Arras s'est piétonnisé. La réfection des rues piétonnes, puis l'élargissement des terrasses de la Place des Héros (avec le stationnement repoussé sur le terre-plein central), parallèlement à la mise en lumière des façades des places, et enfin la réfection totale du pavage de la place des Héros (avec réduction du stationnement, ont facilité cette transition donnant un attrait important à la découverte à pied du cœur de ville.

En 2016, la Place des Héros est devenue piétonne le weekend en été. Depuis 2017, elle est entièrement piétonne l'été en soirée. Un travail de longue haleine de sensibilisation et d'accompagnement des commerçants impactés pour leurs livraisons a permis cette évolution progressive donnant au centre-ville, libéré d'une partie de ses voitures, un nouvel attrait pour les arrageois et les touristes.

d) Instauration d'un forfait soirée à 1€ dans les parkings souterrains

Avec la piétonisation progressive du centre-ville il a fallu adapter l'offre de stationnement de proximité laissant la possibilité aux visiteurs de stationner leur véhicule pour un coût modeste tout en prenant de nouvelles habitudes. La mise en place d'un forfait soirée à 1 euro permet de stationner sa voiture dans les parkings sécurisés du centre-ville (Grand Place, Centre Européen) en semaine et le weekend pour profiter en toute quiétude des restaurants, du cinéma, du Théâtre ou du Casino, ou tout simplement pour aller boire un verre en terrasse sur la Place des Héros.

3-5. Concerter les habitants sur tous les aménagements du cadre de vie

Le parc du Rietz Saint Sauveur (2 hectares plantés en périphérie de marronniers) est situé à proximité de la gare d'Arras. C'est l'un des plus anciens parcs de la ville dont les origines remontent au XVème siècle. Les riverains y sont fortement attachés et ont fait part en réunion de quartier de leur souhait d'y réaliser des aménagements afin de le rendre plus pratique et plus agréable. En 2014, la ville a lancé l'idée de sa rénovation et a choisi d'associer la population du quartier à la définition du projet.

Entre 2014 et 2016, pas moins de 18 réunions ont permis la co-construction du projet, les souhaits des habitants se confrontant souvent aux réalités techniques et réglementaires que les services municipaux ont eu à expliquer tout en adaptant progressivement le projet. Au terme, de ces réunions, le projet validé par l'ensemble des participants, a été lancé par la ville avec un début des travaux en 2017 pour une fin des travaux programmée en 2018.

3-6. Optimiser les possibilités de stationnement en faveur du commerce de proximité

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDU, la ville d'Arras s'est engagée dans une gestion globale et coordonnée de l'offre de stationnement (9700 places sont disponibles en ville, cf. rapport DD 2013).

- 9 parkings périphériques gratuits (2700 places)
- 6 parkings payants (2000 places)
- 2231 places payantes sur chaussée
- 80 places gratuites de stationnement limité à 15 minutes

Fin 2017, la ville s'est engagée dans un renouvellement complet des interfaces des 106 horodateurs afin de donner à tout utilisateur tous les jours, ½ heure de stationnement gratuit et de pouvoir payer avec un smartphone ou avec sa carte bleue (à compter du 1^{er} janvier 2018, l'utilisateur tapera son numéro d'immatriculation et le temps de stationnement).

Cette modification fait suite à l'ensemble des initiatives lancées successivement par la ville dans les années précédentes (Piaf, carte ½ heure gratuite journalière, disque vert pour les véhicules électriques et hybrides ...). (cf. rapport DD 2013)

3-7. Encourager et adapter l'offre de transports en commun aux demandes et besoins des habitants

Les transports en commun sont une compétence communautaire avec délégation de service au Réseau Artis (Bus, Transport à la demande ...).

La période 2014-2017 aura été principalement marquée par la mise en place de navette gratuite de centre-ville « Ma Citadine », reliant les parkings relais en passant par le centre-ville. Testé fin 2013, en partenariat avec la Communauté urbaine et le réseau de transports en commun Artis (novembre 2013 à fin janvier 2014) l'opération a été très concluante.

De nombreux utilisateurs ayant rapidement adopté ce nouvel outil pour se déplacer en centre-ville depuis les parkings périphériques desservis, cette initiative plébiscitée par les Arrageois, a entraîné une pérennisation de l'expérience en 2014, un renforcement de l'offre toutes les 10 minutes et un élargissement de l'itinéraire initial depuis 2016.

Parallèlement, les minibus diesel ont été progressivement remplacés par des « Yellow-bus » totalement électriques, adaptés à la configuration des rues étroites du centre-ville et s'inscrivant dans la politique communautaire et municipale de réduction de la pollution de l'air.

4. Arras, forte et ambitieuse

La ville d'Arras a entrepris une démarche volontariste, en partenariat avec la Communauté urbaine et les acteurs du territoire, visant à favoriser le développement commercial et à déployer un renouvellement urbain de qualité, économe en énergie, créant de la mixité sociale et permettant de lutter contre le changement climatique.

4-1. Le commerçant, acteur incontournable de l'attractivité

La municipalité a fait le choix de favoriser une offre commerciale diversifiée et attractive, ainsi que d'attirer des enseignes dites « locomotives » en cœur de ville. L'objectif est faire d'Arras la destination commerciale entre Paris et Lille.

Pour cela, en 2014, le service en charge du commerce est devenu une direction. Fin 2017 le Département commerce et Artisanat compte 7 agents

Ses missions s'articulent sur 2 axes :

- la stratégie commerciale
- l'accompagnement au quotidien du tissu commercial.

L'acte fondateur de cette évolution a été la création en 2012 de la « Charte commerciale » qui a fixé les principes d'une démarche visant à travailler avec les acteurs locaux autour de 3 grandes ambitions : Maintenir et développer le tissu commercial ; Veiller à l'équilibre sur le territoire ; Accompagner et prendre soin des commerçants au quotidien.

4-2. Une stratégie au service du développement commercial

En 2014, le « Pacte pour le Commerce » a été élaboré. Ce document stratégique a fixé une feuille de route à suivre. Dans ce cadre, après sélection d'un cabinet spécialisé (Cabinet Bérénice), une vaste étude sur l'architecture commerciale de la ville a été lancée, pour une durée de 4 ans (2016-2020). Elle se compose d'un diagnostic, d'un plan d'Actions, et d'un accompagnement de la collectivité.

Fin 2017, les résultats de cet engagement sont d'ores et déjà visibles (réduction importante de la vacance commerciale qui est passée de 17,5% fin 2015 à 9% fin 2017). Les initiatives communales vont porter leurs fruits en 2018 par l'accueil de grandes enseignes "locomotives" en centre-ville dans le cadre d'opérations menées sur plusieurs années avec les acteurs publics locaux.

Parmi les actions réalisées depuis 2014, nous pouvons citer :

- la mobilisation des acteurs économiques privés sur la démarche « Pacte pour le commerce » en encourageant les projets de requalification immobilières de centre-ville (commerce + logements)
- l'aide financière aux porteurs de projets innovants pour le territoire (circuits courts, produits bio, artisanat, nouveaux concepts ...) dans le centre-ville et les secteurs commerçants fragilisés des quartiers : le DIC (Dispositif innovation Commerce)
- l'adhésion à la charte nationale de développement des marchés de détail et l'actualisation du règlement qui fixe dans une démarche concertée le cadre de l'exercice du commerce non sédentaire sur le territoire (5 marchés de plein air par semaine).

A ce titre, le règlement des marchés comporte désormais un volet important sur la gestion des déchets sensibilisant les commerçants à la propreté du domaine public (principe de la place propre avec tri sélectif des déchets).

- encouragement des associations commerciales à travers le « Fonds d'attractivité commerciale », de façon à développer des projets d'animation innovants et fédérateurs visant l'attractivité commerciale de la ville

A titre d'exemple : avec une participation financière de la ville, l'association *Arras Commerce Cœur de Ville* a lancé en 2016 l'opération « mon sapin de Noël » avec les Ateliers d'activités Périscolaires des écoles publiques d'Arras. Fort de son succès, cette opération a été renouvelée en 2017 avec « Des écoles et des commerces réinventent Noël », exposition temporaire dans les vitrines des commerçants d'œuvres scolaires réalisées à partir d'objets recyclés. C'est 19 magasins et autant d'écoles arrageoises qui ont travaillé ensemble à décorer des vitrines, faisant la fierté des enfants et des parents venus admirer les vitrines des commerces du centre-ville. Les enfants participants ont par ailleurs reçu chacun un ticket de cinéma offert par l'association commerciale.

4-3. Veiller à l'équilibre commercial sur le territoire

Le commerce de proximité est un vecteur important de lien social dans les quartiers. Le maintien et le développement des pôles commerciaux de quartier est une priorité dans le cadre d'une stratégie globale sur le maillage commercial territorial.

A ce titre, la collectivité a décidé d'axer son action sur le développement du commerce de centre-ville et des quartiers afin de limiter l'effet d'attraction des zones commerciales périphériques

Pour preuve, sur 107 implantations sur la ville d'Arras depuis 2016, 95 d'entre elles ont eu lieu en centre-ville. Sur les 12 ouvertures restantes, 6 ont eu lieu dans les zones d'activité et 6 autres dans les quartiers.

De plus, fin 2017, la ville a candidaté au plan national "Action Cœur de Ville" destiné à encourager les villes moyennes ayant un projet en faveur de la redynamisation de leurs centres villes. Ce dispositif se concrétise par des aides financières, notamment en ce qui concerne l'ingénierie dédiée.

4-4. Développer la haute performance énergétique

La ville s'est engagée à privilégier les programmes immobiliers dotés d'une Haute Performance Énergétique afin de diminuer le coût des consommations pour les habitants

a) Point de vue réglementaire

Le service urbanisme, qui instruit les dossiers, assure une Vigilance sur la bonne application des règles en matière d'autorisations d'urbanisme. Ainsi, les porteurs de projets de constructions neuves ont l'obligation d'attester que leurs constructions seront conformes à la réglementation thermique 2012 qui impose une consommation d'énergie réduite à 60 kw/h et par m² par an. (Basse consommation).

Parallèlement, pour les constructions existantes, le service urbanisme travaille à la création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui sera opposable en 2019 et qui permettra aux propriétaires qui rénoveront leur patrimoine d'obtenir des avantages fiscaux

b) Actions incitatives et accompagnement des porteurs de projets

Au plan incitatif, les services de la Ville encourage la meilleure performance énergétique par les actions suivantes :

- Sensibilisation des propriétaires de logements sur l'intérêt d'améliorer l'isolation des logements par la diffusion de guides techniques pédagogiques mis à disposition au guichet unique et par la diffusion d'encarts sur le site de la Ville et dans Arras Actu
- Encourager la rénovation des logements par le dispositif d'aide à la rénovation des façades qui permet de subventionner le ravalement, le changement des menuiseries et la création d'accès indépendants aux logements rénovés situés au-dessus des commerces.
- Concertation permanente avec les services de la CUA dans le cadre de la lutte contre la vacance et l'optimisation du patrimoine privé ancien du centre-ville

4-5. Conduire un projet de renouvellement urbain multi-sites

a) Vigilance sur la bonne application des règles en matière d'autorisations d'urbanisme

Respect des orientations du Plan Local d'urbanisme qui impose la mixité des destinations par quartiers et encourage la limitation de l'usage des véhicules particuliers. Création de locaux cycles pour toute nouvelle construction.

b) Actions incitatives et accompagnement des porteurs de projets

Promotion des actions de la Ville auprès des professionnels de l'immobilier. (Commissions extra-municipales, remise du prix de la plus belle rénovation de façade...)

4-6. Engager la construction de nouveaux logements

Le Programme Local de l'Habitat voté par la CUA et la Ville d'Arras prévoit la construction de 270 logements par an tant dans le neuf que dans la reconversion de bâtiments vacants.

Cet objectif ambitieux se décline, entre autres ambitions, par la volonté de faire revenir les familles en centre-ville d'Arras. Cela permet de limiter les trajets et la consommation d'énergie.

Cette perspective a permis depuis 2014, la production de 792 logements.

4-7. Reconquête des logements vacants

La ville a voté une aide à la rénovation des façades des logements vacants. Ces aides sont ainsi accordés aux propriétaires qui s'engagent à rénover leur bâtiment en centre-ville afin de mettre en location les appartements situés au-dessus des commerces de rez de chaussée.

4-8. Accompagnement de la nouvelle Caserne de pompiers d'Arras

Le centre de secours d'Arras est le premier centre en nombre d'interventions dans le Pas-de-Calais (plus de 10 000 sorties par an), Établi depuis les années 1970 rue Victor-Leroy, à l'entrée nord, il a fortement vieilli. Aujourd'hui inadapté, obsolète, proche de l'insalubrité, il va prochainement être reconstruit à proximité grâce à l'action de la ville qui a vendu au SDIS 62 pour l'euro symbolique le terrain situé à proximité.

4-9. Lutter contre le changement climatique et économiser l'énergie

Rappel : Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) → La France s'est fixée l'objectif de diviser par 4 ses émissions de GES entre 1990 et 2050 et l'Europe s'est engagée sur les 3 × 20: Réduire de 20% les consommations d'énergie et les émissions de GES et porter à 20% la part des énergies renouvelables d'ici 2020.

a) Soutien à l'électromobilité

Comme signalé précédemment (cf. Rapport DD 2013), les nombreuses initiatives de la ville d'Arras en matière d'électromobilité (renouvellement du parc en véhicules électrique, inauguration de la première borne de rechargement électrique du programme régional, mise à disposition de vélos électriques pour le personnel) ont été reconnues par l'AVERE, association nationale œuvrant pour le développement de l'électromobilité, au travers d'un prix remis lors du Congrès 2013 des collectivités électromobiles.

La ville d'Arras avait ainsi été déclarée lauréate nationale 2013 dans la catégorie des villes et intercommunalités de 25.000 à 50.000 habitants.

La loi MAPAM de 2014 (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), a transféré depuis la compétence, précédemment communale, à la Communauté Urbaine d'Arras en matière d'infrastructures de charge.

En attendant le déploiement communautaire de bornes régionales, qui a permis à l'automne 2016 l'installation de 20 bornes doubles sur l'arrageois (dont 13 sur Arras, soit 26 points de charge accélérées), la ville d'Arras a maintenu durant 3 ans (2014-2016) le service existant (bornes disposées devant la mairie ainsi que dans les 2 parkings souterrains municipaux) autorisant de la sorte une continuation du service, favorisant et maintenant le développement de la voiture électrique en arrageois.

Cette présence « d'Electric Charger » sur Arras, disponibles, accessibles et référencés au niveau européen sur les outils spécialisés (internet, smartphones), a fait d'Arras une réelle plaque tournante de rechargement dans les Hauts de France

pour les utilisateurs de VE se déplaçant sur de plus grandes distances (belges, anglais, allemands, suédois ou suisses). En témoignage, entre 2014 et 2016, les nombreux remerciements adressés aux agents municipaux et les immatriculations « exotiques » de certains véhicules électriques en charge devant la Mairie ou dans les parkings souterrains municipaux (Grand Place et Centre Européen).

b) Suivi de l'éclairage public

Depuis 2006, la ville d'Arras a poursuivi chaque année la modernisation de son réseau d'éclairage public en renouvelant les plus anciennes lanternes et en les remplaçant par des produits de nouvelles générations économes en énergie et presque totalement recyclables (cf. Rapport DD 2013).

Chaque lanterne remplacée permet une réduction directe de 50% de la consommation du point lumineux correspondant, réduisant de ce fait progressivement la facture énergétique de la ville en ce domaine.

Pour rappel, depuis 2002, la ville d'Arras s'est engagée dans un plan lumière qui consiste à la fois dans la mise en lumière du patrimoine remarquable, l'amélioration du cadre de vie et la sécurisation de la ville par le renforcement de l'éclairage public.

La ville d'Arras compte 11.000 points lumineux (8.000 points d'éclairage public et près de 3.000 pour la mise en lumière). 20% de son parc est encore considéré comme énergivores (lanternes de 40 ans et plus).

De nombreuses actions spécifiques complémentaires ont été engagées ces dernières années, notamment avec l'arrivée des lanternes led performantes qui permettent de réduire par 10 la consommation électrique. Globalement, la consommation pour l'éclairage urbain a diminué chaque année de 3% en moyenne depuis 2007 (cf. Rapport DD 2013) soit une diminution de 15% supplémentaires en 2017 par rapport à 2013.

En 2017, c'est à nouveau 100 tonnes équivalent CO2 supplémentaires qui n'ont pas été relâchées dans l'atmosphère, grâce à la diminution de la consommation électrique de la ville pour son éclairage public.

Dans le cadre de la sensibilisation du public aux économies d'énergie, chaque année depuis 2009, à l'occasion de la manifestation «Earth Hour» (1 Heure pour la Planète) organisée par le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) la ville éteint symboliquement durant une heure un samedi soir fin mars l'ensemble de ses monuments mis en lumière en centre-ville (de 20h30 à 21h30).

4-10. Une meilleure qualité de vie pour les habitants

a) Lancement du budget participatif

Dans l'élan de la création du Comité de Synergie Citoyenne et du blog de la participation citoyenne, a été lancé en 2017 un dispositif permettant aux arrageois de proposer des projets dont les meilleurs ont été financés par la ville (120.000 euros).

Un cahier des charges définissait et fixait les possibilités de ce nouvel instrument de démocratie participative. La création de ce nouvel outil a fait d'Arras une ville qui

apporte à ses habitants la possibilité de décider eux-mêmes d'un aménagement dont ils ont envie pour la ville. C'est 42 dossiers qui étaient éligibles en 2017, parmi lesquels 6 ont été sélectionnés :

- les poteaux de but des Rats d'Arras (joueurs de Football américains) qui disposeront d'un terrain officiel au Stade Grimaldi
- le balisage des monuments patrimoniaux remarquables à Arras sur les voies de Compostelle et de Francigena.
- la création d'un potager participatif « Demain dans le jardin » dans le quartier sud
- la « Baraque à sons » projet de jeunes musiciens qui permettra aux groupes Rock arrageois de se partager un local de répétitions au Pharos

Devant l'implication des habitants dans la vie de leur ville et surtout dans son évolution (projets pensés et présentés par les habitants), la ville d'Arras a décidé de renouveler l'opération en 2018. En effet, les échanges constructifs avec les services municipaux ont apporté une meilleure compréhension, de la part des habitants, des contraintes administratives et techniques des services qui obligent souvent à adapter les projets pour arriver à une faisabilité maximale (normes de sécurité, réalité budgétaire, implication en terme d'urbanisme ...).

b) Mise en place de Conseils Citoyens dans les quartiers

Dans le cadre de la loi de 14 Février 2014 dite loi de cohésion sociale, la ville d'Arras a mis en œuvre des conseils citoyens au sein de chaque quartier politique. Les tirages au sort sur les listes électorales et l'appel à candidature diffusés au sein des quartiers a permis la naissance de conseil citoyen organisés autour de 3 collègues : habitants – associations – représentants de développement économique. Leurs séances de travail, orientées vers le pilotage des moyens spécifiques de la politique de la ville, sont animées par un chef de projet de la direction cohésion territoriale. Ils sont aujourd'hui associés aux instances de pilotage du contrat de ville, organisées par la commune et la communauté urbaine d'Arras, Une association de développement de participation des habitants s'est créée fin 2017 afin de leur permettre de capter de recettes qui seront utilisées par parfaire leur formation et favoriser leur fonctionnement en autonomie.

c) Mise en place du Wi-Fi public gratuit

La ville d'Arras a choisi d'offrir un accès internet gratuit sur les sites ouverts au public, via un portail sécurisé multi langues. En s'identifiant avec leur numéro de téléphone portable, les utilisateurs reçoivent par SMS les autorisations leur permettant une connexion pendant 1 heure. Déployé progressivement depuis 2015, le Wifi gratuit est disponible fin 2017, sur les sites regroupant du public ou de nombreux utilisateurs potentiels (Place des Héros, Palais Saint Vaast, Hôtel de Ville/Beffroi, Mairie, Carrière Wellington et la place Foch).

d) Déploiement du haut débit Internet dans les quartiers ouest et sud

La ville d'Arras a été retenue par l'Etat parmi les villes qui devaient être équipées de la fibre optique dans la période 2014-2019. La mise en œuvre du haut débit, ne relève toutefois pas directement des prérogatives de la collectivité.

En effet, c'est la société Orange qui a été choisie par l'Etat pour déployer la fibre sur la Ville d'Arras de 2014 à 2019 par tranches successives de travaux. Cinq tranches seront nécessaires pour déployer la fibre sur toute la ville. Les travaux étant pilotés par l'Etat, la ville d'Arras a suivi, orienté les phasages des travaux et faciliter les démarches administratives.

Fin 2017, les travaux réalisés permettaient à 75% des 8100 logements des quartiers du secteur Ouest de souscrire une offre (Mont Saint Vaast - Bonnettes, Saint Pol, Baudimont, Hippodrome, Blancs Monts, Hochettes, Hautes Fontaine - Saint Fiacre). Pour les quartiers du secteur Sud, les travaux permettaient à 25% des 7400 logements de souscrire une offre (Cité de l'Europe, Rietz Saint Sauveur, Ronville - Réaumur – Griffith - Devillers, Cité Pierre Bolle, Jardins - Acacia, Jean Jaures - Cheminots)

e) Obtention de 3 arobases @@@ au label Villes Internet

Arras poursuit son développement numérique et digital. Depuis 2013, la Ville d'Arras se voyait décerner deux arobases tous les ans.

En 2016, l'association Villes Internet a souligné les efforts de la Ville d'Arras dans le domaine du numérique en la récompensant d'un 3ème arobase.

Ce résultat est venu récompenser l'engagement de la Ville en faveur du numérique et soulignait la mise en place de nouveaux outils au service de la collectivité et du citoyen.

Il faut dire qu'en 2015, la Ville d'Arras a multiplié les initiatives dans le domaine du numérique (nouveau site arras.fr, mise en place de visioconférences depuis Haïti, modernisation des services : PV électroniques, démarches en ligne, mise en place de l'intranet ...)

La collectivité s'est vue décerner, à nouveau en 2017 3@ au Label Villes Internet 2017. Parmi les projets phares qui ont vu le jour en 2016, et qui sont à l'origine de ce classement, il faut noter le lancement de l'application mobile gratuite « Ville d'Arras », la création du portail intercommunal des Médiathèques (Réseau M), ou encore la mise en place de bornes numériques dans les trois centres sociaux. La Ville a également reçu une mention spéciale « réseaux sociaux » pour son activité sur Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat.

5. Arras, rayonnante et attractive

Avec l'évolution des compétences et les engagements de la collectivité, en 2017, la culture, le tourisme et le rayonnement constituent le premier budget de la ville d'Arras.

5-1. Arras, Capitale régionale de la mémoire de la Grande Guerre

Depuis 2014, la ville d'Arras a organisé avec l'Office du Tourisme et ses partenaires, de nombreuses initiatives visant à faire qu'Arras soit reconnue comme l'un des hauts-lieux de mémoire et de commémorations liées au Centenaire de la Grande Guerre.

La Carrière Wellington, le cimetière britannique du faubourg d'Amiens, le mémorial canadien de Vimy, la nécropole française de Notre-Dame de Lorette, le cimetière allemand de la Maison Blanche ou le musée Jean et Denis Letaille à Bullecourt... des dizaines de sites de toutes nationalités évoquent un passé chargé de mémoire et d'émotion sur le conflit le plus dévastateur du XXème siècle.

Le tourisme de mémoire se confirme et se développe. Prenant la mesure de l'enjeu, Arras en a fait un axe majeur de sa stratégie de développement. De nombreuses actions spécifiques ont été menées depuis 2014 notamment en vue de l'organisation du Centenaire de la Bataille d'Arras du 9 avril 2017.

a) Actions pour le Centenaire de la Grande Guerre

- **Bornes numériques** : après l'installation d'une première borne numérique CWGC (Commonwealth War Grave Commission) à l'Office de Tourisme d'Arras en novembre 2014, un deuxième point d'information a été installé à la Carrière Wellington et inauguré le 9 avril 2016 à l'occasion du 99ème anniversaire de la Bataille d'Arras. Sous forme d'une tablette numérique, cette borne permet aux nombreuses familles de descendants britanniques et originaires des pays du Commonwealth qui visitent la carrière, de pouvoir réaliser des recherches.

- **Exposition « De Terre et d'Acier, Archéologie de la Grande Guerre »** : après une première présentation au Casino d'Arras du 9 avril au 2 août 2015, cette exposition unique organisée par l'Office de Tourisme d'Arras a été exposée au Palais du Tau à Reims du 27 février au 22 mai 2016. L'exposition présentait le fruit de vingt années de recherches archéologiques menées par des archéologues, conservateurs et historiens.

- **Rencontre Peter Jackson** : suite à une première rencontre avec la délégation arrageoise présente en Nouvelle-Zélande en 2015, le célèbre réalisateur de cinéma a été reçu à Arras en septembre 2016. Il a ainsi passé 3 jours dans les carrières arrageoises sur les traces de l'inscription du grand oncle de son épouse, Thomas Patrick Walsh, membre de la Compagnie des tunneliers néo-zélandais, ayant participé à la préparation de la Bataille d'Arras.

- **Déplacement en Australie** : dans le cadre du partenariat avec la Ville d'Arras, Isabelle Pilarowski Responsable de la Carrière Wellington, a accompagné Monsieur le Maire lors de son déplacement en Australie pour l'installation de l'exposition « Le château de Versailles en 100 chefs-d'oeuvre ». Un voyage à l'occasion duquel ils ont

pu visiter des sites de mémoire australiens tels que l'ANZAC Memorial Hyde Park ou encore l'Australian War Museum, et rencontrer les équipes du Ministère des Anciens combattants dont Monsieur le Ministre Dan TEHAN ainsi que le Directeur du bureau Atout France en Australie, Monsieur Patrick BENHAMOU pour la préparation du Centenaire de la Bataille d'Arras.

- **Candidature Ville d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO** du Cimetière du Faubourg d'Amiens parmi les 138 sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale, en France et en Belgique, déposée en janvier 2017.

- **Exposition commémorant le centenaire de la Grande Guerre** : depuis 2013, chaque année cette exposition est organisée et déclinée en 5 saisons (La Belle Epoque ; Arras, Ville Martyre ; Les civils dans la guerre ; Arras au croisement des cultures ; Nouveau Départ)

b) Préparation et organisation du 100^{ème} anniversaire de la Bataille d'Arras

- **2016 : 99^{ème} Anniversaire de la Bataille d'Arras** : comme chaque année, le 9 avril, la cérémonie du Lever du Jour s'est déroulée à la Carrière Wellington à 6h30, heure de déclenchement de la Bataille d'Arras. 350 personnes étaient présentes, parmi eux, une délégation néo-zélandaise, des membres du Parlement, l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, Son excellence James Kember, des représentants des ambassades du Royaume-Uni, d'Australie et du Canada et d'Allemagne, Madame la Préfète et Monsieur le Maire d'Arras.

Durant la cérémonie, plusieurs lettres et histoires de soldats furent lues par Jonathan Nicholls, l'auteur de « Cheerful Sacrifice » sur la Bataille d'Arras, Clare Mashiter, descendante d'un tunnelier néo-zélandais, David Hedges du Durand Group, les guides de la Carrière Wellington. La Toowoomba Grammar School de Queensland en Australie. Une cérémonie émouvante avec des projections d'images de visages de soldats sur le mur mémorial au lever du jour...

- **Favoriser l'accueil des touristes à Arras** : une armée d'ambassadeurs bénévoles « Welcomers » ont été formés dès 2016 pour aider et accueillir les nombreux touristes à l'occasion des commémorations. C'est ainsi 160 welcomers qui ont accueillis les touristes étrangers lors des commémorations du 100^{ème} anniversaire de la bataille d'Arras en avril 2017.

- **2017 : 100^{ème} Anniversaire de la Bataille d'Arras** :

Le 9 avril 2017, une date importante pour la carrière Wellington, pour laquelle la ville d'Arras et l'Office de Tourisme d'Arras ont accueilli près de 2.000 personnes et mis en place un dispositif exceptionnel. A cette occasion une sculpture monumentale en bronze « La Terre se souvient » conçue par l'artiste néo-zélandaise Marian Fountain, représentant une coupe des carrières arrageoises creusée par la silhouette d'un tunnelier. Un œuvre immersive à la mémoire de l'implication de la compagnie des tunneliers néo-zélandais dans les carrières souterraines d'Arras pendant la Première Guerre mondiale.

Plus largement, le week-end du 7 au 10 avril a vu plusieurs dizaines de milliers de personnes (français, britanniques, canadiens, néo-zélandais ...) venir assister aux multiples manifestations et expositions proposées pour célébrer le centenaire de la Bataille d'Arras. La cérémonie du coquelicot géant, œuvre participative construite tout au long de la semaine par les habitants et les touristes, a notamment constitué

un temps fort particulièrement attractif et en présence du Président de la République Française et d'une dizaine de représentants de gouvernements étrangers, parmi lesquels le Premier Ministre Canadien Justin Trudeau.

- **Mémorial dédié aux hommes de la compagnie des tunneliers néo-zélandais** : dans le cadre des « Mémoires de la Bataille d'Arras », dispositif visant à collecter les archives transmises par les familles des soldats ayants pris part à la Bataille d'Arras, la Carrière Wellington a réuni un certain nombre de photographies de tunneliers néo-zélandais.

Afin de rendre hommage à ces hommes, la Carrière Wellington a souhaité réfléchir à l'utilisation de ces portraits. Une réflexion autour de la réalisation d'un mur de photos a débuté à l'été 2016 avec le concours de la Fabrique Créative, société sollicitée pour l'élaboration du parcours scénographique de la Carrière Wellington. L'inauguration s'est également déroulée le 9 avril 2017 pour le 100ème Anniversaire de la Bataille d'Arras.

5-2. Projet culturel de la ville d'Arras

Consciente du rôle prééminent de la culture dans le développement et la cohésion de son territoire, la ville d'Arras a souhaité se doter d'un outil lui offrant une vision à long terme de sa politique culturelle. C'est ainsi qu'a été actualisé en 2016 le Projet Culturel de la Ville d'Arras, qui constitue une véritable ligne directrice pour mener à bien l'ambition de la Ville d'Arras à l'horizon 2020. A travers ce projet, la Ville d'Arras souhaite réaffirmer clairement son attachement à la culture et au développement culturel, en tant que vecteurs de rayonnement et de vivre ensemble.

La Ville a ainsi défini 6 enjeux prioritaires pour son Projet Culturel à horizon 2020.

a) Rendre accessible et inciter la rencontre de tous les publics avec la diversité culturelle du territoire

Arras est riche d'une offre culturelle variée, éclectique, et d'équipements de qualité répartis sur l'ensemble du territoire. Cette diversité culturelle se doit d'être aisément accessible, tant géographiquement que socialement pour tous les publics, de tous âges, des plus avertis aux plus éloignés. Cette politique doit conduire à faciliter le croisement des publics. Médiation, promotion et démocratisation guident ainsi l'ensemble des actions qui s'engagent depuis 2014.

b) Accompagner la création artistique et l'émergence de talents

Arras, terre d'artistes, a de tout temps accompagné et favorisé les expressions artistiques et l'émergence des talents. De Adam de la Halle à l'Ecole d'Arras, elle se caractérise encore aujourd'hui par un foisonnement des expressions artistiques et la présence de jeunes créateurs. C'est en s'appuyant sur cet héritage que le projet culturel de la ville suit et aide les artistes, notamment en devenir, présents sur le territoire.

Pour cela, la ville d'Arras soutient les expressions culturelles contemporaines, en cherchant à fédérer les artistes et les initiatives, à exposer de l'art contemporain partout dans la ville et à s'intégrer dans les réseaux régionaux.

Ainsi des résidences d'artistes sont présentes au Musée et à l'Étre-Lieu. Ce dernier, créé en 2012, est basé à la cité scolaire d'enseignement secondaire Carnot-Gambetta à Arras. La vocation de l'association est d'accueillir, promouvoir et démocratiser les pratiques artistiques contemporaines dans une approche pluridisciplinaire et partenariale avec des structures régionales. Son originalité réside aussi dans un travail transversal entre les acteurs de la cité scolaire (élèves, étudiants, enseignants et personnels) avec une mobilisation des équipes éducatives et des actions de médiation réalisées par les élèves et étudiants.

Depuis l'origine, une étroite collaboration s'est nouée entre l'Étre-Lieu et le musée des Beaux-Arts. Aujourd'hui la programmation et la thématique des festivals annuels sont choisies conjointement. Artistes et plasticiens, du territoire ou extérieurs, sont invités à travailler en résidence et à restituer leurs créations dans des expositions au musée et à l'Étre-Lieu. A l'occasion de chaque festival un journal est édité et une programmation riche (spectacles, conférences) est proposée.

Un autre objectif de la ville est de favoriser les passerelles entre les formations artistiques supérieures du territoire et le projet culturel. Riche d'établissements d'enseignement supérieur sur son territoire, Arras favorise les initiatives des étudiants et les accompagne dans leur formation et leur parcours culturel et artistique.

Ainsi, une convention de partenariat a été signée avec l'Université d'Artois : par ce document, la Ville et l'Université souhaitent développer l'ouverture et les échanges entre le campus arrageois, le cœur de ville et les différents quartiers d'Arras, et accentuer la circulation des étudiants et des acteurs municipaux ou associatifs arrageois dans ces différents espaces. Une déclinaison spécifique du partenariat entre l'Université et le Conservatoire à Rayonnement Départemental a également été signée en 2017, autour du cursus d'art dramatique proposé par ce dernier et du master Art et Spectacle Vivant de l'Université.

L'opération « Appel d'Air » est une biennale d'art contemporain portée par des étudiants du master expo-muséographie de l'Université d'Artois et soutenue par l'association du master, « L'Art de Muser ». Son objectif est d'offrir aux Arrageois une exposition d'art contemporain au cœur de l'espace urbain en installant une dizaine d'œuvres dans des lieux choisis et autour d'une thématique spécifique. Fort de la réussite de 2014, l'opération a été renouvelée et intensifiée en 2016.

La ville accompagne également l'émergence et la professionnalisation des artistes. Ainsi, depuis 2011, par le dispositif Pharos Lab, la ville d'Arras, avec le Pharos, défend la scène « musique actuelle ». Né de « l'Arras des Musikos », devenu ensuite « Plug & Play », c'est aujourd'hui le « Pharos'Lab » qui constitue une réponse structurée au développement des groupes arrageois. Pour ce faire, chaque année, une audition en conditions professionnelles permet aux groupes de mettre à l'épreuve leur savoir-faire devant un jury. En jeu, une année complète en résidence au Pharos pour un groupe : un local dédié pour répéter à souhait, une équipe technique à l'écoute, une scène professionnelle, un EP 6 titres et des premières parties sur les têtes d'affiches. La Moustache de Martin Pinpin, 6 Thème D, Bird of Dawn, Cyril, l'Orage ... ce sont déjà 10 groupes qui ont pu bénéficier de cet accompagnement très personnalisé.

Enfin, la ville a pour objectif de mettre en œuvre le 1% artistique dans les grands chantiers publics

Le « 1% artistique » consiste à réserver une part du budget des grands chantiers publics à l'intégration d'œuvres d'art. Arras, soucieuse d'inscrire l'art contemporain dans ses murs, souhaite mobiliser ce dispositif et plus largement initier une politique d'implantation d'œuvres d'art inédites sur les chantiers municipaux à venir. Une première démarche de 1% artistique a été initiée fin 2017 sur le projet du pôle éducatif du Val de Scarpe

c) Encourager la démocratisation culturelle en positionnant la culture comme un des piliers du projet éducatif de territoire

A Arras, éducation et culture sont des piliers incontournables du projet municipal. La présence d'actions et d'acteurs culturels dans les écoles doit venir conforter l'éveil et les apprentissages dispensés par les enseignants et inciter élèves et familles à participer à la vie culturelle de la ville. Projets culturels en milieu scolaire, médiations, coproductions, éducation artistique sont autant d'actions initiées et organisées au profit de l'épanouissement des jeunes.

Par des actions d'accompagnement de projets issus de l'Education Nationale ou des propositions portées par les équipements culturels et les associations, et par la mise en place de partenariats forts avec les établissements scolaires, Arras cherche à renforcer l'éducation artistique et culturelle des jeunes Arrageois.

Ainsi, le projet éducatif et culturel du Conservatoire, s'appuyant sur le projet culturel et le projet éducatif de territoire, et décliné en multiples actions à destination des 0-25 ans, a été élaboré et présenté dans le courant de l'année 2017 aux différents acteurs et partenaires.

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la grande guerre, les écoles volontaires ont été associées par le biais du Fonds d'Initiatives Centenaire (financement des projets liés au devoir de mémoire, à la réappropriation de l'histoire et à l'amitié franco-canadienne dans le cadre du Centenaire de la Bataille d'Arras), mais également de manière plus pérenne à l'organisation de la célébration annuelle du 11 novembre.

d) Affirmer le patrimoine comme l'ADN de la ville et en structurer la politique

Beffroi et Citadelle inscrits au patrimoine de l'UNESCO, monuments classés, corniches, colonnettes, claveaux, influence flamande ou Art Déco, le patrimoine habille, embellit et questionne depuis des siècles. Le cœur d'Arras bat également au rythme de ses Géants, de sa gastronomie, et de ses fêtes populaires. Nous construisons notre politique patrimoniale pour fédérer et favoriser la reconnaissance et l'appropriation par chacun au service de l'attractivité du territoire.

Depuis 2015, la Ville d'Arras a ainsi préparé sa candidature au Label Ville d'Art et d'Histoire, outil essentiel de développement et de réappropriation patrimoniale.

Elle a également porté, avec l'Office de Tourisme, la mise en place d'un circuit touristique et d'un circuit « Enfants d'Arras », valorisant l'histoire de la ville et des personnalités qui lui sont liées via des panneaux, des sites patrimoniaux identifiés et une application numérique.

Toujours avec l'Office de Tourisme, elle a pérennisé l'organisation des journées du patrimoine junior et travaille à l'organisation d'une « semaine du patrimoine » en lien avec les acteurs de l'éducation et de la jeunesse.

e) Partager le dynamisme de notre politique et équipements culturels au service des publics et de l'attractivité du territoire

Arras est dotée d'une programmation et d'équipements modernes, structurants et d'envergure, au service d'une politique culturelle ambitieuse et de qualité. Premier budget de la ville, cette politique s'appuie également sur le dynamisme de ses associations majoritairement regroupées au sein de l'Office Culturel. Soucieuse de maintenir cette ambition forte, la ville développe un programme soutenu de modernisation, de structuration et de partenariat visant à renforcer l'offre en direction des habitants et à développer l'attractivité du territoire.

Ces équipements constituent des ressources essentielles au service du développement économique et social du territoire, dans la mise en œuvre de coopérations intercommunales (création du Réseau M en 2016), dans l'accueil de marques ou label sur le territoire (Versailles à Arras ; Scène Nationale Tandem depuis 2015) ou dans la structuration de pôles culturels innovants (le Conservatoire à Rayonnement Départemental et l'Office Culturel au sein du Pôle Culturel Saint Pierre).

f) Conforter la richesse événementielle et festive, vecteur du rayonnement du territoire et de vivre ensemble

Accueillir et accompagner les porteurs de projets de tout horizon, fédérer les forces vives, favoriser un bassin événementiel vif et dynamique sont autant d'actions au service d'une ville festivalière à la portée locale, nationale ou internationale. Arras, ville rayonnante et attractive, a tout d'une capitale régionale culturelle sans jamais oublier son sens de l'accueil, de la convivialité et du bien vivre ensemble, véritable image de marque du territoire.

Qu'ils soient associatifs, municipaux ou privés, la ville a accompagné et développé, année après année, de nombreux événements et festivals. Arras vit en effet tout au long de l'année au rythme des Festivals et des initiatives qu'elle accueille et accompagne. Ainsi, la ville veut construire des habitudes de fréquentation et favoriser une pratique culturelle familiale.

Janvier : Monstra Em Arras (Ateliers de la Halle)

Construit en partenariat avec le Festival International du Film d'Animation de Lisbonne, Monstra Em Arras s'affirme année après année comme le grand rendez-vous en Artois de l'animation traditionnelle, hors des circuits commerciaux et à l'origine des plus étonnantes découvertes.

Février : Atrebatia (la Guilde Dol Hrokr)

Créé en 2015, « Atrebatia, Escales imaginaires », est le premier festival dédié aux cultures de l'imaginaire des Hauts de France, dans la lignée de « Trolls et Légende » (Mons-Belgique), « Cidre et Dragon » (Normandie) ou encore « L'Orée des légendes » (Ardennes). Atrebatia organise ainsi, le temps d'un week-end de février, un salon d'auteurs, illustrateurs, artistes et artisans des cultures de l'imaginaire, et propose pour petits et grands conférences, visites, expositions, spectacles, contes,

concerts et art de rue dans l'optique de faire découvrir autrement le patrimoine historique de la ville et des contes et légendes d'Europe et d'ailleurs.

Mars : Appel d'Air (L'Art de Muser)

Biennale portée par des étudiants du master expographie-muséographie de l'Université d'Artois, « Appel d'Air » offre fin mars aux Arrageois une exposition d'art contemporain au cœur de l'espace urbain. Œuvres, médiations, animations et temps forts variés convient les publics arrageois à porter un nouveau regard sur la création contemporaine et sur des espaces fréquentés au quotidien, revisités pour l'occasion.

Avril : Commémoration de la Bataille d'Arras

Depuis plus de 10 ans, la ville s'est engagée dans le souvenir de la bataille d'Arras accueillant année après année les descendants des soldats du Commonwealth venu se battre ou perdre la vie pour défendre la ville entre 1914 et 1918. Les commémorations ont pris une réelle place dans la vie de la cité depuis 2014 et le mois d'avril marque chaque année un recueillement populaire international occasion de rappeler aux jeunes générations l'histoire de la ville et de la première guerre mondiale.

Avril : Livres à Voir (Ateliers de la Halle)

Créée en 1995, cette biennale internationale du livre d'artiste est le deuxième événement majeur français dans le domaine du livre d'artiste, positionnant depuis deux décennies Arras comme une ville référente en la matière et permettant d'accueillir chaque année des artistes venant de toute la France et d'Europe du Nord.

Mai : Salon du livre d'expression populaire et de critique sociale et « semaine du livre » (Colères du Présent)

Le Salon du livre d'expression populaire et de critique sociale est l'un des plus grands rendez-vous littéraire au nord de Paris. Il rassemble chaque 1er mai dans les rues et sur les places une centaine d'auteurs, illustrateurs, dessinateurs de presse et de BD, une soixantaine d'éditeurs indépendants, des bouquinistes et de nombreux artistes. En prise direct avec la société, le livre sous toutes ses formes (même les plus surprenantes) se découvre lors de conférences, débats, ateliers, expositions, espaces d'expression... Le programme se complète de rendez-vous théâtraux ou musicaux (notamment avec « Le Son du Porte-Voix ») et, depuis 2016, investissent la ville quelques jours plus tôt dans le cadre de la « Semaine du Livre ».

Mai : Gestival (Trèfle).

Avec sa première édition du « Gestival » en 2016, seul événement bilingue Français/Langue des Signes Française (LSF) de la région, l'association Trèfle propose un événement pluridisciplinaire ouvert à tous pour promouvoir et faire découvrir la culture sourde et la Langue des Signes Française.

Juin : Faites de la Chanson (Di Dou Da)

Pendant une semaine de la fin du mois de juin, l'association Di Dou Da met Arras à l'heure de la chanson française, sous toutes ses formes, et propose concerts gratuits et payants, rencontres avec les artistes, boutique, expositions ou encore boîtes à chansons ouverts à tous.

Juillet : Main Square Festival

Le Main Square Festival est devenu l'un des Festivals les plus attendus dans l'hexagone. Chaque année fin juin - début juillet, la Citadelle d'Arras affiche complet avec 120.000 festivaliers en 3 jours.

Août : Concert des Grandes prairies

Le 15 août, le Concert des Grandes Prairies offre chaque année une scène de chanson française à la fois intergénérationnelle et populaire par son concert gratuit en plein air.

Août-septembre : Les fêtes d'Arras

La ville clôture la période estivale par une quinzaine festive autour de la culture, de la gastronomie, ou encore du sport au profit des arrageois petits et grands. Ainsi, la fête de l'Andouillette (gastronomie et folklore), la Foire d'été (fête foraine), les Courses pédestres (course de 10 km en ville) et « l'Embrasement du Beffroi » (spectacle pyrotechnique) ponctuent la fin de chaque été en accueillant plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Novembre : Le Festival International du Cinéma d'Arras

Événement international plus particulièrement dédié au cinéma Européen, l'Arras Film Festival présente durant dix jours en novembre 120 longs métrages (inédits, avant-premières, classiques) pour tous les publics dont une importante programmation destinée aux familles et aux scolaires en présence de 150 talents invités et intervenants. Plan-Séquence organise également à cette occasion une compétition européenne ainsi que des rendez-vous professionnels comme les ArrasDays et des Rencontres nationales qui réunissent programmateurs, exploitants et distributeurs.

Décembre : Le marché de Noël et les illuminations

La Ville d'Arras a missionné l'Office de Tourisme jusqu'en 2017 pour l'organisation et la gestion du marché de Noël qui se tient chaque année dans le cadre prestigieux de la Grand Place. Il bat chaque année des records depuis sa reprise en main par la Ville et l'Office du Tourisme il y a 12 ans. Ainsi de 35 chalets initiaux de 2005, il s'est depuis agrandi chaque année de 10 chalets en moyenne pour occuper toute la Grand Place depuis plusieurs années.

En 2016, le marché de Noël d'Arras a franchi le cap du million de visiteurs, confirmant ainsi sa place de plus grand Marché de Noël au nord de Paris et conforte par la qualité de ses chalets et activités proposées, sa place dans le Top 3 national. Composé de 140 chalets en 2017, il est depuis 2015 inscrit dans un projet municipal de Ville de Noël qui, avec les illuminations des secteurs commerçants, dynamise toute la ville d'Arras, y compris les commerces de quartiers, à la période des fêtes.

Par ailleurs, chaque 6 décembre, la ville fête la Saint Nicolas en accueillant Place des Héros le Saint patron protecteur des enfants et des plus faibles. A cette occasion, Saint Nicolas descend le Beffroi en rappel (un pompier en tenue d'Evêque) à la rencontre des enfants et de leurs parents, pour finalement rejouer au balcon de l'Hôtel de Ville des scènes de la célèbre chanson enfantine accompagné de sa version menaçante, le Père Fouettard chargé de punir les enfants turbulents. L'événement se termine par une distribution de friandises aux centaines d'enfants accompagnés de leurs parents venus pour le spectacle.

Au cœur de la « Ville de Noël », le festival Hiver Musical, porté par l'association Modulations en partenariat avec l'ensemble Hémolia, propose pendant trois jours une programmation thématique de concerts classiques ou baroques, ainsi que des créations originales et des ateliers et spectacles à destination des jeunes. La diversité de la programmation, la richesse architecturale et historique des lieux de concerts ainsi que l'accessibilité au jeune public, font de ce nouveau festival un

événement majeur de la programmation musicale hivernale arrageoise, le tout servi par de talentueux artistes régionaux.

5-3. Soutenir la participation des habitants aux fêtes et événements

Vecteurs d'intégration et de partage, la ville fait en sorte que les habitants, les acteurs arrageois et les forces vives du territoire s'affirment comme une composante majeure de la réussite des événements du territoire, permettant de vivre ensemble aux couleurs et à l'unisson des festivités.

La ville d'Arras cherche ainsi à intégrer toutes les forces vives (associations, commerçants, établissements scolaires, structures sociales, etc.) dans une démarche partenariale lors de l'organisation des manifestations culturelles et festives et venir ainsi renforcer les programmations ou les espaces de diffusion.

Elle a aussi développé une stratégie et des dispositifs de bénévolat en accueillant des ambassadeurs arrageois dans l'organisation des événements municipaux et en créant les « welcomers », habitants bénéficiant de rencontres régulières et d'informations précises sur la programmation culturelle arrageoise afin d'être en mesure d'accueillir et de renseigner les visiteurs sur le territoire.

Enfin, elle multiplie les projets culturels participatifs dans lesquels les habitants sont au premier plan (réalisation d'une fresque participative par les habitants des quartiers sud avec le musée des Beaux-Arts, par exemple).

5-4. Promouvoir et faciliter l'accès au sport

En soutenant les clubs qui portent haut les couleurs de la ville, Arras apporte son soutien aux cent disciplines sportives présentes à Arras

a) Mise en place d'un Projet de Développement Solidaire et d'un Programme Territorial Sportif

Sur la base de ce travail préalable, identifiant le sport comme un levier pour la réussite éducative et l'attractivité, la Ville d'Arras a engagé de nombreux travaux sur le Pôle Degouve depuis 2015. Inaugurée en 2016, la piste synthétique a été mise à disposition du Racing Club d'Arras et des établissements scolaires arrageois. La création de nouveaux vestiaires a par ailleurs permis l'homologation du terrain en 5^{ème} catégorie auprès de la Fédération Française de Football. Ce terrain est utilisé depuis par plus de 600 licenciés des associations Arras Football Association et Arras Football Club Féminin.

b) Création d'un Urban Trail à Arras

Au printemps 2017, la Ville d'Arras a initié l'organisation d'un Urban Trial en relation avec le RCA Athlétisme et la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme, en partenariat avec la Voix du Nord.

L'Urban trail est une course pédestre originale en son genre organisée en plein cœur de la cité arrageoise, dans les lieux emblématiques d'une ville.

Courir hors des sentiers battus sur des parcours inédits, ludiques et accessibles à tous, l'Urban trail d'Arras a offert l'opportunité aux participants de courir dans des lieux insolites (traversée du Musées, de l'Hôtel de Ville, du Conservatoire ...), en empruntant des parcours techniques avec un maximum de dénivelé (sentiers et chemins techniques en montée et descente, butes dans les parcs, escaliers de la Cathédrale à grimper ou à descendre, trottoirs, pavés, bordures...) se distinguant ainsi d'une simple course sur route au profil roulant.

Pour cette première course (départ et retour Place des Héros devant l'Hôtel de Ville), le choix s'est porté sur une épreuve en semi-nocturne le samedi 24 mars vers 19h lors du changement d'heure. Un parcours multiple de 10km en solo, avec possibilité de challenges inter-entreprises comme sur les courses pédestres, était proposé aux participants. Ce challenge a permis à 1500 personnes de courir seul ou de se réunir en équipe, entre collaborateurs d'une même entreprise ou d'association.

III. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des activités internes de la ville = la mairie éco responsable

Le fonctionnement de la mairie intègre la responsabilité sociale et environnementale interne : gestion écoresponsable des bâtiments, équipements et services municipaux, management environnemental et social, commande publique durable, formation des agents...

1. Le bilan social de la collectivité

1-1. Les relations sociales : Une attention particulière au personnel

Appliquer le développement durable dans l'organisation et le fonctionnement de la collectivité implique de mettre ses valeurs au cœur de la gestion des ressources humaines. Dans cet esprit, la municipalité développe un climat de relations sociales constructif avec les agents personnel. (cf. Rapport DD 2012)

Les années 2014 à 2017 auront fait l'objet d'une poursuite de l'attention apportée aux agents avec une prise en compte des contraintes de travail et des conséquences des réorganisations successives opérées au sein des services municipaux :

2014 : - mise en place du maintien de salaire pour les agents (décision prise en 2013) en cas de demi-traitement suite à un arrêt de travail (maintien de 95% du traitement avec le régime indemnitaire.

- négociation d'un élargissement des prestations de la médecine du travail : présence d'un psychologue du travail et d'une assistante sociale.
- aménagement d'un lieu de convivialité (à la place de l'espace fumeur)

2015 : - marquée par les nombreuses réorganisations de service, les échanges avec le personnel de la ville et ses représentants en 2015 ont nécessité, en 2015, un nombre record de 8 Comités Techniques, précédés par 8 prépas-CT et par 38 Comités Techniques Organisation (CTO), pour réfléchir sur l'optimisation des organisations proposées.

2016 : Suite au séminaire des cadres en Picardie en octobre 2015, la ville a décidé de se doter d'une Charte des Valeurs. Pour cela deux groupes de travail, réunissant pour l'un les élus et pour le second des agents, ont travaillé sur les valeurs communes qui leur semblaient importantes au sein des services municipaux.

6 valeurs fédératrices ont été retenues (respect, solidarité, intégrité, efficacité, conscience professionnelle et convivialité)

2017 : Lancement de l'opération bien-être au travail, qui a consisté pendant plusieurs semaines à mettre à disposition du personnel, des activités de détente et de bien-être (gym, massage, sophrologie, paniers de fruits à disposition à chaque étage, ...)

Parallèlement à la réorganisation des services municipaux (transfert du CCAS, réorganisation de l'accueil, transfert de la police municipale, agrandissement de l'état civil, départ de la voirie, changement d'affectation des agents ...) les locaux de la Mairie ont fait l'objet d'importantes adaptations des bureaux entre 2015 et 2017 sur les 4 étages du bâtiment. A cette occasion, la totalité des bureaux a été remis à neuf

étage après étage (peinture, revêtement de sol, cloisonnement) améliorant les conditions de travail des agents.

1-2. La lutte contre la précarité et la promotion de l'apprentissage

Entre 2014 et 2017, la lutte visant la réduction de la précarité des agents employés par la collectivité est resté une priorité.

Depuis 1er janvier 2014, suite à l'accord obtenu en 2013 par la ville qui avait renégocié la complémentaire santé des agents, en cas d'arrêt de travail supérieur à 3 mois, le salaire des agents est couvert à 95% de la rémunération mensuelle initialement perçue. Ceci permet aux agents en arrêt prolongé de ne pas avoir de chute brutale à 50% de leur rémunération et de faire face aux contraintes liées.

Les contrats d'apprentissage ont fait l'objet d'un développement depuis 2008 (cf. Rapport DD 2012). Ainsi, depuis 2014, le nombre de contrats d'apprentissage au sein des services de la ville est passé de 11 contrats en 2014 à 15 contrats fin 2017.

1-3. Gestion de la santé et de la sécurité des agents

Depuis l'année 2010 le service de médecine du travail est mutualisé avec le Centre Hospitalier d'Arras. Le suivi médical est assuré selon le type de poste occupé. (cf. rapport DD 2012)

Depuis 2013, et le re-conventionnement avec le FIPHFP, de la convention signée en 2009 a permis :

- le maintien et l'insertion des personnes handicapées dans le milieu du travail.
- le reclassement professionnel des agents suite à un arrêt de travail assez long travail réalisé avec la médecine du travail.

Cette dynamique d'intégration des travailleurs handicapés dans les différents services permet de respecter les obligations réglementaires (6% des effectifs) et va même au-delà avec un taux de 7% qui témoigne de progrès réalisés dans l'ensemble des directions dans ce domaine (cf. Rapport DD 2013). Entre 2014 et 2017 le pourcentage est resté inchangé.

2. Le Patrimoine bâti

La collectivité assure de nombreux services et gèrent les bâtiments publics correspondants : écoles maternelles et primaires, bâtiments administratifs, crèches, halte garderies, équipements sportifs (piscines, stades, gymnases), bâtiments culturels (musée, théâtre, etc.). L'ensemble de ces équipements représentent un poste de consommation énergétique important avec des besoins en chauffage, et d'éclairage. (cf. Rapport DD 2013)

La création du service chargé du suivi énergétique des bâtiments et des économies d'énergie remonte à de nombreuses années. Ce service s'est renforcé depuis 2007, notamment avec l'arrivée d'un ingénieur énergie en 2011.

2-1. Les constructions neuves

L'objectif municipal de 2013 était de réaliser des Bâtiments neufs « Basse Consommation » (cf. Rapport DD 2013). Entre 2014 et 2017, la municipalité a poursuivi son action en faveur des rénovations et des constructions de bâtiments économes en énergie :

a) Construction d'un nouveau Pôle éducatif au Val de Scarpe

La ville a souhaité en 2015 construire cette nouvelle école dans le cadre de la restructuration urbaine du quartier St Michel avec le déménagement de l'école maternelle Brassens et de l'école Victor Hugo, ainsi que la création d'une classe pour la Ville de Saint Laurent Blangy (mutualisation).

Dans ce projet a également été prévu, l'agrandissement d'une structure Petite Enfance avec le déménagement du Multi-accueil Méaulens (15 places) vers le Val de Scarpe (40 places). L'enjeu du projet est aussi de reconquérir une friche industrielle proche du centre-ville et de lancer une dynamique de développement dans le nouveau quartier du Val de Scarpe, commun à la Ville d'Arras et de Saint Laurent Blangy.

Les travaux ont débutés en 2017 et la mise à disposition du bâtiment est programmée pour le printemps 2019.

b) Déménagement de la Police municipale et du CSU

La ville a profité en 2017 du déménagement de l'antenne arrageoise de la société Eiffage Travaux public, pour acheter le bâtiment, le rénover et y installer toute la nouvelle direction de la *Tranquillité Publique et de la Réglementation urbaine*.

Ce bâtiment de 4 étages, regroupe depuis l'été 2017, le personnel de la Police municipale, de la Veille territoriale (suivi de l'occupation du domaine public), le CSU (Centre de Supervision Urbain), la toute nouvelle Brigade Verte, ainsi que le Point d'information stationnement.

Ces différents services précédemment rattachés dans différentes directions et divers bâtiments (Palais Saint Vaast, Mairie, Hôtel de Ville) ont ainsi pu être regroupés au même endroit, ce qui donne une meilleure identification pour le public, une meilleure réactivité et un meilleur suivi des problématiques présentes sur le domaine public.

c) Création du Pôle Culturel Saint Pierre

Initialement prévu au Palais St Vaast (ancienne abbaye regroupant déjà le Conservatoire de musique, la Médiathèque, le Musée de Beaux-Arts, les expositions temporaires du Palais de Versailles, ainsi que le Trésor de la Cathédrale - cf. Rapport DD 2013), le projet de Pôle Culturel de la ville d'Arras a finalement été déplacé dans un autre bâtiment qui est devenu disponible en 2014 en centre-ville.

L'ancien Hospice Saint Pierre, vaste bâtiment du 19ème siècle situé dans le quartier médiéval de la ville, était propriété de la Communauté urbaine d'Arras (anciens bâtiments hospitaliers désaffectés et très partiellement réaménagés). Inoccupé depuis plusieurs années, la ville a eu la possibilité en 2013 de déplacer provisoirement le Conservatoire de Musique pendant les travaux de rénovation envisagés sur le Palais Saint Vaast.

Compte tenu des facilités d'accès pour les parents et les enfants, ainsi que les perspectives d'extension possibles, l'idée de maintenir le Conservatoire dans ce bâtiment a rapidement fait évoluer le projet de Pôle Culturel.

Au regard des avantages, la ville a donc fait le choix d'acheter le bâtiment et de le réhabiliter complètement afin d'offrir au Conservatoire les possibilités de référencement en **Conservatoire à rayonnement Départemental**.

Après 2 ans de travaux qui ont permis de rénover complètement le bâtiment ancien dans le respect des normes techniques, de renouvellement d'air, d'hygrométrie, d'accessibilité et d'isolation phonique, le Pôle Culturel Saint Pierre a été inauguré en septembre 2016.

Le bâtiment permet depuis au Conservatoire à rayonnement Départemental (classement ministériel 2016-2023) d'accueillir 400 personnes simultanément. On y enseigne la musique, la danse et les arts dramatiques (900 élèves y sont inscrits et 52 enseignants transmettent leurs connaissances).

L'ancienne chapelle du bâtiment, possédant une très bonne acoustique, a été aménagée afin d'accueillir concerts de musiques et cours de chants. Elle accueille par ailleurs de nombreuses activités (60 prestations publiques sur la saison 2016-2017)

Compte-tenu de l'espace disponible dans le bâtiment, des locaux spécifiques ont été aménagés afin de regrouper le personnel et les associations de l'Office Culturel, libérant ainsi le bâtiment aux façades classées de la Grand Place qui va être vendu à un promoteur afin d'être totalement réaménagé pour y faire des logements.

d) Réaménagement complet du Casino

Principale salle de spectacle de la ville d'Arras, le Casino n'avait pas évolué depuis les années 80. Un diagnostic complet du bâtiment a fait ressortir de nombreux points faibles (manque d'accessibilité, manque et vétusté des sanitaires, isolation très faible, chauffage gourmand et désuet, nombreux volumes inexploités ...)

La rénovation totale du bâtiment, engagée en 2012 s'est poursuivie jusqu'en 2015. Les très importants travaux réalisés ont permis d'améliorer considérablement les potentialités du Casino :

- création d'une seconde salle en sous-sol avec accès indépendant, en aménageant une totale accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap dans tout le bâtiment (mise en place d'ascenseurs, refonte du balcon de la grande salle)
- création d'un accès spécifique pour les décors derrière la scène par démolition d'un bâtiment vétuste adjacent
- réaménagement des loges existantes et création de loges VIP et de bureaux dans les espaces inoccupés ou condamnés dans les ailes du bâtiment afin d'accueillir les artistes ou les services municipaux de la culture
- création d'une nouvelle chaufferie adaptée en puissance aux contraintes de volume du bâtiment et à son isolation thermique aux normes actuelles.
- amélioration de l'accueil du public par la création d'une centrale de traitement de l'air et de nouveaux sanitaires remis aux normes PMR,
- rénovation complète des réseaux électriques et réseau incendie
- enfin aménagement de la scène dotée d'un nouvel équipement qui permet d'utiliser la grande salle dans des configurations de théâtre, de concert ou de cinéma.

Depuis la réouverture du casino en 2015, le projet culturel fixé pour le bâtiment est de le positionner à la croisée des programmations nationales et des initiatives associatives locales, en en faisant un lieu emblématique de la vie culturelle arrageoise. Ainsi, devenu en 2 ans lieu de passage important pour les producteurs dans leurs tournées nationales, il reçoit annuellement une centaine de production auxquelles le casino est loué (ce qui permet de couvrir la totalité des frais d'entretien annuels du bâtiment).

Cette autonomie budgétaire, ainsi que la mutualisation des personnels entre les différents équipements, permet depuis à la ville d'accompagner les projets associatifs ambitieux du territoire et les événements des services municipaux avec un équipement professionnel, tout en proposer une programmation complémentaire de l'offre existante sur Arras (Tandem, Théâtre d'Arras, le Pharos, la Ruche).

e) Création de nouveaux locaux pour le CCAS

La ville d'Arras a profité en 2015 du déménagement de services de l'Etat (Trésorerie) pour racheter le bâtiment situé en centre-ville à proximité de la Mairie, dans le but de mettre à disposition, sous convention, les locaux au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Ainsi, après rénovation totale et aménagement de l'édifice (remise aux normes complètes de l'accessibilité, de l'isolation des bureaux et de l'accueil du public) la ville a pu offrir en 2016 aux arrageois et au personnel du CCAS, des locaux individualisés, plus accueillants et plus fonctionnels que ceux mis à disposition depuis de nombreuses années en Mairie.

2-2. L'entretien et l'aménagement des bâtiments communaux

En 2013, la ville d'Arras avait lancé et concrétisé un vaste plan d'action orienté sur trois axes : amélioration de l'accessibilité des bâtiments, rénovation du patrimoine bâti et confort des usagers, performance énergétique des bâtiments, en intégrant le coût global des opérations, à savoir le coût d'investissement et de fonctionnement (cf. rapport DD 2013). Entre 2014 et 2017 ce plan a été mis en œuvre.

a) Amélioration de l'accessibilité des bâtiments

Afin de permettre aux Personnes en situation de Handicap de pouvoir accéder au mieux dans les bâtiments publics, la ville d'Arras s'engage et investit de manière importante dans l'amélioration de l'accessibilité de ses bâtiments. Le volume d'aménagements à réaliser oblige toutefois à définir année après année une hiérarchisation et une programmation compatibles avec les budgets de la collectivité.

En 2016, dans le cadre de l'aménagement de l'Hôtel de Ville pour un accès facilité aux personnes à mobilité réduite (qui ne pouvaient précédemment accéder seules aux étages du monument historique), la ville a procédé à l'installation d'un ascenseur permettant de rejoindre directement la grande salle des fêtes. Dissimilé dans les cloisons bois rien ne permet d'imaginer l'important travail réalisé. De même, de nouveaux sanitaires accessibles aux Personnes en Situation de Handicap ont été aménagés en rez-de-chaussée du bâtiment.

b) Rénovation du patrimoine Bâti et confort des usagers

Dans le but de maintenir la qualité de service public rendu aux usagers des bâtiments de la ville, des travaux d'adaptation sont conduits chaque année par les services municipaux (cf. rapport DD 2013).

Entre 2014 et 2017 les services municipaux ont poursuivi les rénovations dans les écoles et les structures accueillant les jeunes enfants (toitures, menuiseries, chauffage), notamment la rénovation de classes afin qu'elles soient plus confortables et plus accueillantes pour les élèves et les enseignants.

Ainsi, lors de la rénovation des classes, la pose de faux plafond est systématiquement réalisée afin de réduire les volumes à chauffer et de limiter les déperditions de chaleur. L'éclairage est également complètement revu avec la pose de lampes basse consommation.

Entre 2014 et 2017, divers travaux ont été conduits en ce sens, avec par exemple:

- Crèche Maurice Leroy : transformation des dortoirs, remplacement des menuiseries extérieures dans la cuisine, aménagement d'une salle de pause du personnel, remplacement des toitures terrasses, ré-aménagement des espaces « bébés » et des « moyens », aménagement de dortoirs et salles d'activités pour chaque groupe d'âge, création d'une biberonnerie, remplacement des portes issues de secours, et enfin création de toilettes PMR pour le public.
- Base de Loisirs : réfection d'une partie de la toiture terrasse du bâtiment de restauration et remplacement de certaines menuiseries
- Maternelle Oscar Cléret : création de dortoirs, d'une cantine et rénovation des toilettes
- Multi accueil Verlaine : travaux de peinture et remplacement des sols souples et remplacement de la porte d'entrée PMR.
- Multi accueil Blum : travaux de peinture et remplacement des sols souples
- Crèche familiale : travaux de peinture et remplacement des sols souples
- Local jeunes St Exupéry : mise en accessibilité + réorganisation des espaces
- Ecole Herriot Viart : d'important travaux d'isolation thermique extérieure ont été réalisés côté cour (l'autre façade et la toiture avait déjà été réalisés précédemment)

c) Performance Énergétique des bâtiments

Depuis au moins 15 ans, la ville d'Arras est dotée d'un service énergie qui suit les consommations et les contrats de chauffage. L'importance de la question énergie climat, confirme la nécessité impérieuse qu'ont les collectivités de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et leurs dépenses de fonctionnement.

Les consommations d'énergie pour le chauffage des bâtiments communaux ont déjà diminué d'au moins 14% par rapport à 2008, alors même que les surfaces à chauffer ont évolué. Les résultats sont obtenus grâce à différentes améliorations visibles et non visibles sur les bâtiments (chaudière, régulateur, isolation).

Les installations de chauffage et de ventilation, du fait de leur complexité technique, sont depuis 2002 gérées via des contrats d'exploitation confiés à des sociétés privées. Or jusque-là, ces sociétés étaient missionnées principalement pour « faire fonctionner les appareils » et non pour « générer des économies d'énergie ».

La collectivité s'est engagée en 2014 dans une réflexion plus large qui, permettrait de faire des économies de fonctionnement supplémentaires en rénovant et pilotant

les chaufferies d'une soixantaine de bâtiments parmi les plus consommateurs (écoles, salles de sports, bâtiments administratifs et techniques) en intéressant financièrement aux économies d'énergies réalisées les entreprises missionnées.

L'opportunité s'est présentée au renouvellement des contrats d'exploitation et maintenance de chauffage prévu mi 2017. La préparation d'un **Contrat de Performance Energétique** a donc été travaillée depuis 2014 avec les études et audits préalables et la procédure de dialogue compétitif qui a été initiée en 2016.

Le contrat a été attribué en juillet 2017 pour une durée de 8 ans. La Ville d'Arras a souhaité, en plus d'une prestation d'exploitation et maintenance des installations, investir dans la performance énergétique à hauteur de 150 000 à 200.000 €/an pendant 5 ans, en contrepartie d'une économie exigée dans le cadre du marché : le candidat retenu propose une économie de 21.5% minimum sur le chauffage (par rapport à 2013), atteinte à l'issue de la 5ème année du contrat.

Cette économie, garantie par la société, représentera à minima 80.000€/an dès la 5ème année. Dans le cas où l'économie serait supérieure, la société recevra une prime (intéressement). Dans le cas contraire, elle versera à la ville le manque à gagner sur lequel elle s'est engagée (c'est un contrat gagnant-gagnant).

Les premiers travaux du second semestre 2017 ont consisté en la pose de régulateurs communicants et de sondes de température sur 18 bâtiment afin d'avoir des **Chaufferies connectées**, et ainsi de mesurer en temps réel les températures et les ajuster au juste besoin.

d) Extension du Réseau de chaleur

Dès les années 90, la Ville d'Arras a créé, développé et modernisé le réseau de chaleur d'Arras Ouest, dont la compétence et la gestion ont finalement été transférées à la Communauté Urbaine d'Arras en 2012 (transfert de compétence obligatoire).

Ce réseau est exploité par convention de délégation de service public. Plusieurs bâtiments communaux y sont raccordés : la piscine Daullé, les écoles Peguy, Lacorre, Derome, Rouquié, Molière et Voltaire; la salle de sport Molière, l'immeuble Hoffbauer, la Maison de Services et de Proximité Lenoir, le Pharos et les salles des Orfèvres et Tisserands.

A partir de 2014 la délégation de service a été renouvelée pour une durée de 20 ans. La ville d'Arras a maintenu le raccordement des bâtiments précités, car plus intéressant économiquement et écologiquement pour la collectivité. Ainsi, souscrire aux nouvelles polices d'abonnement a permis un gain de 10% par an jusqu'en 2016 dans le nouveau contrat, puis 17% jusqu'en 2024 par rapport aux coûts précédents de 2013.

L'aspect environnemental est avantageux puisqu'avec la construction d'une chaufferie bois par la CUA, le mix énergétique comprend 55% de chaleur renouvelable depuis 2016, d'où la TVA à 5,5% sur la partie fourniture. Le maintien du raccordement a acté le soutien de la Ville à un projet structurant et durable communautaire car il a permis d'optimiser le service rendu aux administrés tout en préservant les finances et en divisant par 2 les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage de ces bâtiments.

De nouveaux bâtiments ont été raccordés en 2016 (écoles maternelle et élémentaire Oscar Cléret, Centre social Léon Blum, Gymnase Beaufort) et d'autres le seront dès 2018 (Crèche Maurice Leroy, Centre Social Blum).

2-3. La consommation d'eau et d'énergie du patrimoine communal

Le patrimoine communal consomme plusieurs types d'énergies

- De l'électricité pour l'éclairage urbain, les illuminations et la signalisation
- De l'électricité pour les bâtiments
- Du gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments
- De l'énergie sous forme d'eau chaude provenant du réseau de chaleur, pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments

A noter : plus aucun bâtiment communal n'est chauffé au fioul domestique depuis 2011, ce qui contribue à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre CO₂ liées au chauffage (cf. rapport DD 2013)

a) Répartition des consommations énergétiques et des émissions de CO₂

Les consommations d'énergie pour le chauffage sont responsables de presque 80% des émissions de CO₂ du patrimoine communal (hors véhicules). Ce constat implique que la diminution des émissions de CO₂ doit prioritairement être orientée vers le chauffage. Ce qui est déjà le cas dans le cadre de diverses actions de maîtrise de l'énergie.

b) Répartition des coûts de l'énergie

Les coûts de l'énergie sont en revanche répartis de manière équitable entre chauffage et électricité, ce qui justifie que les actions de maîtrise de l'énergie s'orientent également vers les consommations d'électricité.

c) Evolution des consommations énergétiques et des émissions de CO₂

Chaque année, la consommation d'électricité globale est stable voire en légère baisse, cela s'explique d'un côté par l'efficacité des actions de maîtrise de l'énergie réalisées notamment sur l'éclairage urbain, et de l'autre côté par l'électrification croissante des bâtiments municipaux dont le niveau de service ne cesse d'augmenter (notamment avec les équipements informatiques). Cependant, les consommations globales d'électricité ont tout de même diminué de **7%** par rapport à 2006.

La consommation d'énergie pour le chauffage (gaz naturel + réseau de chaleur) est en constante diminution depuis la saison 2008-2009.

L'analyse des consommations des dernières saisons (2014-2017) indique une diminution de la consommation d'environ 14% par rapport à 2008-2009.

Cette analyse porte sur la globalité des bâtiments, or seule une fraction fait l'objet chaque année d'actions de maîtrise de l'énergie comme la mise en place de

chaudière performante ou d'isolation complémentaire de bâtiments : pour ces derniers, les diminutions des consommations constatées sont de l'ordre de 5 à 20% l'année suivante.

Les économies d'énergie engendrent chaque année une diminution des émissions de CO₂. **Ainsi, entre 2014 et 2017, l'émission de 2.000 tonnes de CO₂ a été évitée.** Il est à noter que les émissions avaient déjà été réduites dans les années précédentes (1486 Tonnes entre 2009 et 2013 ; 830 tonnes entre 2006 et 2008) (cf. rapport DD 2013).

d) Evolution des consommations d'eau

L'eau est une ressource précieuse et rare à l'échelle mondiale bien qu'elle soit disponible en quantité et qualité suffisantes sur le territoire Arrageois.

Les efforts constants d'amélioration du suivi des consommations ont permis de diminuer les consommations annuelles d'eau de 20% entre 2009 et 2012. Soit plus de 40 000 mètres cubes d'eau économisés en 3 ans. Depuis lors, cette diminution est durable.

e) Economies financières

Les actions de maîtrise de l'énergie et des consommations d'eau apportent un bénéfice environnemental en réduisant l'impact des activités communales sur le climat (CO₂) et sur les ressources en eau. Elles ont également permis de réaliser des économies financières importantes compte tenu de l'augmentation des prix des énergies, qui raccourcissent d'autant les délai d'amortissement des investissements engagés par la ville en matière d'économie d'énergie (nouvelles chaudières, isolation des bâtiments ...). Ainsi, entre 2014 et 2017, ces économies se chiffrent à au moins 600.000 €.

3. Le parc municipal de véhicules

Depuis la création en 2008 d'un pool de mutualisation associé à la proposition de bicyclettes en libre-service (puis de vélo à assistance électrique) avait permis de limiter le développement du parc automobile. Par ailleurs, l'ensemble des véhicules achetés depuis 2008 respectaient les conditions du bonus écologique (cf. Rapport DD 2012)

3-1 Vélos à assistance électrique

Le parc de vélos à assistance électrique mis à disposition du personnel (cf.rapport DD 2013) a plutôt mal vieilli, seul 1 vélo est encore disponibles fin 2017. En effet, leur utilisation ayant été importante, diverses pannes ont entraîné leur immobilisation.

3-2. Voitures électriques

Depuis 2014, la collectivité territoriale poursuit le programme d'acquisition de véhicules électriques, engagé dès 2010 par la municipalité (cf. Rapport DD 2012).

A l'automne 2016, le parc de véhicules électriques de la ville d'Arras se composait de 12 véhicules utilitaires (Kangoo ZE) et de 7 berlines (Zoé Renault), soit 19 véhicules électriques.

Les restrictions budgétaires liées à la réduction des dotations de l'Etat ont depuis 2014, limité les achats de véhicules électriques neufs. Toutefois, en ne remplaçant pas systématiquement les vieux véhicules thermiques qui ont été réformés, la ville a augmenté proportionnellement la part des véhicules électriques dans sa flotte. Ces véhicules sont depuis utilisés en pool et partagés entre services au sein des différentes directions.

La ville a en effet initié une nouvelle démarche visant à rentabiliser au mieux l'utilisation des véhicules électriques, en les mutualisant pour tous les agents de la ville amenés à se déplacer. Cette utilisation régulière des véhicules a permis à la collectivité de réduire encore le nombre total de véhicules dans la flotte.

Il est à noter par ailleurs que plus de 40 agents qui n'osaient pas prendre initialement les véhicules électriques ont été formés à leur conduite en 2014.

Bien qu'aucun véhicule électrique n'ait été acheté en 2017, le renouvellement progressif du parc initial de 50 véhicules légers thermiques par des véhicules électriques (utilitaires et berlines) reste d'actualité.

4. La politique d'achats responsables

Depuis 2014, comme pour les années précédentes, la direction des affaires juridiques et des achats apporte un soutien dans la définition des besoins pour que chaque consultation prévoie des conditions d'exécution prenant en compte les enjeux du Développement Durable. En imposant dans ses marchés publics des clauses de développement durable, la ville met en œuvre son devoir d'exemplarité, favorise l'intégration des populations locales en difficulté et soutient l'émergence de filières économiques respectueuses de l'environnement, de produits bio, de produits locaux ou de produits issus du commerce équitable.
(cf. Rapport DD 2012)

Entre 2015 et fin 2017, 28 procédures marchés (10 AO, 18 PA) ont intégré soit:

- des Spécifications techniques environnementales dans le cahier des charges (mode de fabrication respectueux de l'environnement imposé par la ville)
- une Clause environnementale comme condition d'exécution (détenir un écolabel pour candidater)
- un Critère environnemental parmi les critères d'attribution (bilan carbone, ...)

D'autre part la ville a initié un 1er contrat de performance énergétique, dont le titulaire s'est engagé à réduire les consommations du périmètre de **-21,5% à la 5^{ème} année** par rapport à la situation de référence sur les bâtiments communaux.

D'un point de vue plus social, la Direction de la Commande publique met en œuvre depuis de nombreuses années des clauses d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, il est imposé aux titulaires un nombre d'heures à réserver à des publics éloignés de l'emploi, en lien avec AEE. A ce titre, en 2017, c'est près de 32 000 heures d'insertion qui ont été réalisées dans les marchés.

Enfin une rencontre entre le Maire et les artisans locaux afin de les informer des possibilités qui leur sont offertes de répondre aux offres de la collectivité, en leur expliquant les règles des marchés publics que respecte la ville d'Arras comme toute collectivité. Le but envisagé pour 2018 étant de faciliter la réponse des artisans aux appels d'offres municipaux et donc de naturellement privilégier les circuits courts et les entreprises locales.

5. Réduction des consommations et gestion des déchets

Si l'intégration du développement Durable au sein des services municipaux est engagée depuis 2012 par la ville d'Arras, celle-ci s'est largement poursuivie depuis 2014.

5-1. La dématérialisation des actes administratifs

La ville d'Arras est engagée depuis 2008 dans une procédure de dématérialisation généralisée des documents (cf. Rapport 2013).

Entre 2014 et 2017, la Ville a continué le chantier de dématérialisation par la mise en place des dossiers partagés (via de nouveaux serveurs) permettant le stockage de documents divers destinés à être consultés par l'ensemble des agents communaux (sur ordinateurs, tablettes et smartphones).

En interne l'ensemble du personnel s'est formé et adapté aux outils développés pour 3 Directions (Finances, Commande publique et Ressources Humaines).

a) Mise en place de Civil Net Finances (CIRIL)

Ce logiciel interne permet la préparation et la validation des bons de commandes, le suivi des budgets ainsi que la dématérialisation des factures reçues et validées en interne vers le Trésor Public. Plus aucun papier n'est nécessaire aujourd'hui alors qu'un bon de commande ou une facture nécessitent précédemment de nombreuses copies et des envois courriers.

b) Mise en place de SESIN

Ce logiciel interne permet la rédaction, le suivi et la validation hiérarchique des délibérations et décisions du Maire jusqu'à la centralisation pour les conseils municipaux. Après validation des élus en Conseil, il permet de poursuivre la dématérialisation des actes administratifs par un envoi électronique en Préfecture et un retour suite à leur validation.

Cet outil permet également d'adresser les convocations aux élus en leur joignant l'ensemble des pièces ou les liens informatiques leur permettant de consulter les dossiers joints aux projets de délibération.

c) Mise en place de E-congés

Ce logiciel interne permet aux agents de poser leurs demandes de congés annuels, de valider et de suivre ceux des agents sous leur responsabilité, sans avoir recours comme par le passé aux feuilles papiers, qui devaient être regroupées par services

puis par direction et retournées en fin d'année à la Direction des Ressources Humaines.

d) Etat-Civil

L'ensemble des données informatiques recueillies par le service Etat-Civil de la ville fait depuis quelques années l'objet de transmissions sécurisées vers les partenaires extérieurs (INSEE, notaires, organismes ...).

e) Urbanisme, Domaine public

La ville possède un SIG (Système d'Information Géographique) qui permet de centraliser et localiser les aménagements de tout ordre réalisés par la collectivité. Une quinzaine de service utilise cet outil maîtrisé par un opérateur spécialisé. A titre d'exemple, depuis 10 ans l'ensemble des données de l'éclairage public (10.000 points lumineux, 160 armoires électriques, des dizaines de kilomètres de câbles électriques, l'ensemble des références de matériel) a été intégré dans le SIG, ce qui facilite sa gestion et son suivi par le service éclairage.

Un outil de statistique cartographique du territoire pour modéliser la carte scolaire ainsi que les projets de développement urbain est également utilisé depuis quelques années

En 2017, la ville a confié le traitement et échange dématérialisé des documents de chantiers (DT-DICT) à une société au travers d'une délégation de service public.

f) Gestion des subventions des associations MGDIS

Afin de faciliter la gestion et le suivi des demandes de subventions accordées aux associations, la ville a fait le choix de l'outil MGEDIS. Grâce ce site spécifique chaque association s'identifie et fait ses demandes de subventions. Plus aucun dossier papier n'est depuis accepté. L'outil développé pour la collectivité permet de suivre une demande de subvention depuis son dépôt sur le site internet dédié, jusqu'à son acceptation ou non en commission et le virement automatique de la subvention directement via l'application du service finances.

L'outil possède également un espace de stockage dédié aux documents permanents de l'association (RIB, Statuts ...) qui permet de ne pas relancer chaque année les associations pour les mêmes documents.

5-2. La réduction des impressions papier

Depuis 2013, l'occasion du dernier renouvellement du marché de photocopieurs de la municipalité, des améliorations et des optimisations de l'utilisation du parc de la collectivité sont systématiquement proposés.

Après les paramétrages automatiques en recto-verso et le retrait de tous les photocopieurs individuels (25% du parc) qui ont permis une diminution d'utilisation de papier et de consommables informatiques, notamment de cartouche d'encre (cf. rapport DD 2013), le renouvellement des photocopieurs début 2017 a permis un

paramétrage des impressions systématiquement en N&B, l'impression couleur devenant un choix spécifique de l'utilisateur et non pas un paramétrage par défaut.

Il est à noter que la dématérialisation des documents comptables et administratifs a fortement réduit les consommations de papier de certaines directions (peu d'impressions, moins de copies, scan couleur). Ainsi la ville utilise moins de papier, moins d'encre et moins de photocopieurs, pour une optimisation de l'usage, de l'entretien et des dépannages.

5-3. L'utilisation de papier recyclé et le tri en interne

La ville d'Arras s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue et d'exemplarité interne (cf. rapport DD 2012).

Les engagements précédents pris par la Ville d'Arras ont été maintenus. Toutefois, la réduction forte de l'usage du papier par la dématérialisation a naturellement réduit les quantités de papier recyclé et à recycler, ainsi que l'usage des cartouches d'encre qui sont recyclées en fin de vie.

IV. Conclusion

Le présent rapport sur la situation du territoire communal en matière de développement durable permet, comme pour les précédents, d'avoir un regard transversal, critique et constructif sur quelques projets emblématiques de 2014 à 2017.

Si la prise en compte des cinq finalités n'est pas toujours appréhendée dès l'amont des démarches engagées par les services municipaux, force est de constater que le Développement Durable est aujourd'hui une notion plus communément maîtrisée dans la collectivité.

Au-delà d'une classification des politiques publiques communales au sein de l'une ou l'autre des cinq finalités du développement durable, la rédaction de chaque Rapport DD est bien l'occasion d'analyser les actions des différents services municipaux sous un prisme de Développement Durable.

Ainsi, en quoi chaque action engagée par les services municipaux contribue-t-elle à chacune des cinq finalités que sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- les dynamiques de développement suivant des modes de consommations et de productions responsables
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations.

Il est à noter que lorsque ces finalités ne sont pas directement prises en compte, elles ont la plupart du temps un impact neutre pour les projets analysés. Des pistes d'amélioration sont néanmoins identifiées et identifiables dans une dynamique d'amélioration continue.

Ainsi, si la finalité principale concernant l'action engagée par un service est systématiquement prise en compte, les 4 autres finalités restantes sont quant à elles plus ou moins bien prises en compte, parfois ignorées.

Sur la base des constats fait pour les périodes 2012-2013 et 2014-2017, certaines pistes devraient être approfondies à ce sujet, comme par exemple :

- le conseil fait aux services municipaux de présenter leur projet de service, uniquement après étude et évaluation préalable des 5 finalités de Développement Durable afin de mieux inscrire les projets de la collectivité dans le DD
- la prise en compte plus systématique par la collectivité des déplacements et activités libérant du CO₂, principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique
- enfin une meilleure prise en compte de la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources apparait être nécessaire dans de nombreux projets.

Pour conclure, cette nouvelle réflexion annuelle de la collectivité sur la situation du territoire en matière de développement durable, devrait conduire à :

- poursuivre l'appropriation concrète des enjeux du développement durable
- initier l'émergence d'une culture territoriale de l'évaluation, en faisant notamment de cette obligation réglementaire une opportunité d'action
- de maintenir les initiatives de la ville sur la voie de la transition écologique, énergétique et sociale.

V. Annexes

Tableau de synthèse des actions engagées, évaluées suivant les 5 finalités du Développement Durable